

La France coloniale

d'hier et d'aujourd'hui



Aide Française au développement.



CONNAITRE

Les racines coloniales de la politique de la France en Afrique
Les résistances africaines à la domination coloniale

AGIR

Contre le mépris et le racisme ordinaire
Pour une réforme des relations franco-africaines



www.survie-france.org

Survie est une association (loi 1901) qui milite pour une réforme de la politique de la France en Afrique, lutte contre la banalisation des crimes contre l'humanité et des génocides, et fait la promotion des Biens publics à l'échelle mondiale.

Survie organise des campagnes d'information et d'interpellation des citoyens et des élus sur le caractère néocolonial des relations franco-africaines.



Coordination : Olivier Thimonier

Rédaction : Odile Biyidi, Raphaël Granvaud, Fabrice Tarrit, Antonin Wattenberg, Alexis Chareyron, Olivier Thimonier

Maquette : Léa Kacou

Impression : Imprimerie Bambel

Octobre 2006

La France coloniale

d'hier et d'aujourd'hui



Aide Française au développement.



CONNAITRE

Les racines coloniales de la politique de la France en Afrique
Les résistances africaines à la domination coloniale

AGIR

Contre le mépris et le racisme ordinaire
Pour une réforme des relations franco-africaines

Octobre 2006

Sommaire

Introduction

5

1 - La colonisation française en Afrique

7

- 1.2 La conquête de l'Afrique et la naissance de l'Empire colonial 7
- 1.3 Le mode d'exploitation colonial 9
- 1.4 Idéologie coloniale, propagande et légitimation 10
- 1.5 Résistances africaines et crimes coloniaux 12
- 1.6 Statuts des peuples colonisés 13
- 1.7 L'anticolonialisme 15

2 - La néocolonisation française en Afrique

17

- 2.1 Les indépendances et la naissance de la Françafrique 17
 - Une nouvelle légalité internationale : la coopération 17
 - La Françafrique et ses réseaux 18
 - Les Etats post-coloniaux 20
- 2.2 L'aide publique à la dépendance 21
 - Le carcan du franc CFA 21
 - APD : L'Aide au contre-développement 22
 - Dette odieuse et dérégulation 23
- 2.3 Exploitation économique 25
 - Une domination économique multiforme 25
 - Le pillage des ressources naturelles 26
- 2.4 La coopération militaire, officielle et officieuse 28
- 2.5 Les crimes néocoloniaux 30
- 2.6 La francophonie 31
- 2.7 L'Outre-mer, les confettis de l'Empire 33
- 2.8 Statuts et conditions d'accueil des migrants d'Afrique ex-coloniale 35

3 - Décolonisons !

39

- 3.1 La Françafrique n'est pas morte 39
 - Les dictateurs se portent bien 39
 - Présence militaire : redéploiement et réorientations stratégiques 41
 - La puissance des réseaux 42
 - L'impérialisme économique français toujours vivace 42

3.2	La désinformation : médias, censure et autocensure	44
3.3	La société civile mobilisée pour un renouveau des relations franco-africaines	47
	- L'opinion française bascule-t-elle ?	47
	- Connections militantes France-Afrique	50
3.4	Discriminations à l'encontre des migrants et descendants de migrants d'Afrique	53
3.5	Une histoire officielle à décoloniser	57
	- Les manuels scolaires : un enseignement sélectif	57
	- La loi du 23 février ou la légitimation de la colonisation	58

Conclusion	60
-------------------	-----------

Bibliographie	62
----------------------	-----------

Chronologie	64
--------------------	-----------

“A mon tour de poser une équation : colonisation = chosification.

J'entends la tempête. On me parle de progrès, de "réalisations", de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes.

Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, des cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités supprimées.

On me lance à la tête des faits, des statistiques, des kilométrages de routes, de canaux, de chemin de fer.

Moi, je parle de milliers d'hommes sacrifiés au Congo-Océan. Je parle de ceux qui, à l'heure où j'écris, sont en train de creuser à la main le port d'Abidjan. Je parle de millions d'hommes arrachés à leurs dieux, à leur terre, à leurs habitudes, à leur vie, à la danse, à la sagesse.

Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme.”

Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, 1950

Introduction

La France est, avec l'Angleterre, le Portugal et l'Espagne, un des pays européens qui a possédé un empire colonial. Si dans le monde elle a été la deuxième puissance coloniale après l'Angleterre, elle a été la première en Afrique. Elle est aussi celle qui a mené les guerres coloniales les plus nombreuses et les plus meurtrières.

Pourtant, en février 2005, les députés français votaient une loi qui, dans son article 4, reconnaissait " le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ", mythifiant ainsi la période coloniale et nourrissant l'orgueil national de certains nostalgiques (notamment de l'Algérie française).

Tout a fait scandaleuse, cette volonté d'instaurer une telle version officielle de l'Histoire de la France coloniale a toutefois eu le mérite d'ouvrir un débat sur cette période (mobilisations d'universitaires, d'associations et de citoyens), à tel point que l'article 4 dû être abrogé par décret présidentiel.

Elle a aussi le mérite de montrer que, plus de 40 ans après les indépendances, qui voyaient les peuples africains accéder à la liberté et à l'autodétermination, la pratique de la colonisation (qui consiste à imposer sa domination, si nécessaire par la violence) n'a toujours pas été officiellement remise en cause. Au contraire, c'est à une véritable tentative de légitimation que nous assistons.

Cette tentative de légitimation nous révèle que les mentalités ont finalement peu évolué et que les dirigeants français gardent un rapport avec l'Afrique et les Africains teinté de paternalisme, de mépris, et même de racisme.

Mais c'est encore bien plus qu'une question de "mentalités". Il n'y a qu'à regarder de plus près les rapports que la France entretient encore aujourd'hui avec ses anciennes colonies, pour voir que ceux-ci ont peu évolué depuis la période coloniale et les prétendues "indépendances". La France y perpétue une stratégie de domination au nom de la défense de ses propres intérêts : ingérence dans les affaires africaines (soutien à des dictatures et à l'organisation d'élections truquées) ; maintien des Etats africains dans la dépendance via l'Aide publique au développement (et la dette) ; pillage des richesses du continent.

La filiation entre la politique de la France en Afrique depuis 1960 et la colonisation qui l'a précédée est une évidence. La première prend incontestablement ses racines dans la seconde.

C'est ce que veut montrer cette brochure en mettant en parallèle les principaux aspects et ressorts du colonialisme français et les pratiques de la "Françafrique"¹ néocoloniale, que SURVIE n'a de cesse de dénoncer depuis maintenant une quinzaine d'années. Il s'agit aussi de rappeler et de mettre en avant les résistances qui, hier comme aujourd'hui, s'élèvent tant en France qu'en Afrique, contre cette domination.






Car, à l'heure où la présence de la France en Afrique est de plus en plus contestée (notamment par les sociétés civiles) et tandis que de nombreux Africains continuent de fuir la dictature ou le non-développement en Afrique, il est plus que temps que les Français ouvrent les yeux sur l'Histoire, passée et présente, de leur pays avec le continent africain.

Rappeler cette Histoire n'est pas nuire à la France d'aujourd'hui, bien au contraire. C'est lui permettre de prendre une distance critique avec son passé et de s'inventer un avenir sans nostalgie. C'est aussi remédier à l'indifférence et aux préjugés, issus de l'ignorance que les problèmes de développement en Afrique ont d'abord des causes politiques. Il en va de l'intérêt des sociétés africaines mais aussi de la société française.

¹Entendez "France-à-Fric" ; terme désignant les relations de corruption entre dirigeants français et africains.

L'AFRIQUE EN 1914



 Territoires portugais (P)
 Territoires britanniques (B)
 Territoires belges
 Territoires français (F)
 (Darfur n'était pas encore intégré au Soudan anglo-égyptien à cette date)

 Territoires allemands
 Territoires espagnols (E)
 Territoires italiens (I)
 Etats indépendants
 Zones cédées à l'Allemagne par la France en 1911

"Source : R. Oliver et J.D. Fage, *A short history of Africa*, Harmondsworth, Penguin, 1962"

1- La colonisation française en Afrique

1.1 Les origines du phénomène colonial

C'est sous l'Ancien Régime et à partir de la deuxième moitié du XVIIIème siècle que les Français commencent à s'intéresser au commerce atlantique. S'ensuit le premier mouvement d'expansion française outre mer qui a essentiellement des motivations économiques, avec notamment la traite négrière transatlantique. Les Français occupent des îles des Caraïbes pour la production des denrées tropicales, sucre, tabac, coton et établissent des comptoirs commerciaux sur les côtes d'Afrique, au Sénégal et dans le golfe de Guinée pour la traite des esclaves. C'est Colbert (intendant des finances puis secrétaire d'Etat à la marine de Louis XIV) qui organise les grandes compagnies de commerce : la compagnie des Indes occidentales (1664), celle des Indes orientales (Madagascar, Bourbon), la compagnie du Sénégal

(1673), la compagnie de Guinée.

C'est lui qui édicte en 1685 le Code noir, qui régleme l'iniquité du statut des esclaves. L'esclavage et la traite sont, à l'origine, l'œuvre de la monarchie, avec le soutien de l'Eglise catholique.

En 1794, suite à la Révolution française de 1789, la Convention abolit l'esclavage aux colonies. Il sera rétabli en 1802 par Napoléon pour être définitivement aboli par la IIème République en 1848.

C'est dans ce contexte de remise en question de l'esclavage, que débute la colonisation territoriale de l'Afrique, en en prenant ainsi le relais. C'est la République qui l'organise, remettant constamment en cause le principe des droits de l'Homme pourtant revendiqués pendant la Révolution.

1.2 La conquête de l'Afrique et la naissance de l'Empire colonial

La colonisation territoriale de l'Afrique commence sous Louis-Philippe (1830-1848) par la conquête de l'Algérie. Sous le Second empire le projet et l'idéologie coloniale se font jour.

Selon le philosophe Ernest Renan : *"La colonisation en grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre. Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant"*. ("La réforme intellectuelle et morale de la France", 1871)

Les troupes coloniales (tirailleurs sénégalais) sont constituées en 1857. L'année 1880 est le point de départ d'une expansion coloniale sans précédent, qui sera théorisée par Jules Ferry. La Tunisie en 1881-1883, Madagascar en 1885 se voient imposer un protectorat français.

En 1885, se tient la conférence de Berlin, réunie à l'initiative du Chancelier allemand Otto Von Bismarck. 14 pays y participent. Les principaux sont la France, la Grande Bretagne,

l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal. Le roi des Belges Léopold II y fait reconnaître sa tutelle sur le Congo.

Lors de cette conférence, qui permet une reconnaissance mutuelle de leurs occupations, les puissances coloniales s'accordent sur le droit de poursuivre leurs conquêtes à l'intérieur du continent, à partir de leurs implantations côtières. S'ensuit une course effrénée à qui prendra possession le premier de vastes territoires.

Un ministère des Colonies est créé en 1894. Dans les

dernières années du siècle, Gallieni réprime la révolte malgache et réduit l'île au statut de colonie. Il en coûtera 100 000 morts sur les trois millions d'habitants. Des expéditions occupent progressivement, le plus souvent par les armes, les territoires d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale. Faidherbe pose les jalons de l'Afrique Occidentale Française (AOF) à partir du Sénégal. Savorgnan de Brazza ceux de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) à partir du Congo français.

Le Sahara, la Mauritanie et le Maroc sont occupés progressivement.

À la veille de la première guerre mondiale l'empire colonial français est constitué. Viendront s'y ajouter les territoires des colonies allemandes, occupés en 1916 et confiés à l'administration des vainqueurs par le traité de Versailles en 1920. Le

Cameroun et le Togo viennent alors s'ajouter aux possessions françaises.



Louis Faidherbe (1818-1889)

Officier en Guadeloupe et en Algérie, Faidherbe est gouverneur du Sénégal de 1852 à 1865. Il y mène des campagnes militaires et est l'organisateur de la première colonie française d'Afrique. Il crée en 1857 les bataillons de tirailleurs sénégalais qui serviront dans les deux guerres mondiales.



Joseph Gallieni (1849-1916)

Maréchal de France, gouverneur général du Soudan français (1886-1891), et de Madagascar (1896-1905). Il réduit l'île au statut de colonie en déportant sa dernière souveraine et mène une politique des races, qui consiste à monter les populations locales les unes contre les autres.

1.3 Le mode d'exploitation colonial

La colonisation, selon Eugène Etienne (sous-secrétaire d'État aux Colonies entre 1887 et 1892 et président du groupe colonial à la Chambre des députés en 1895) est nécessaire : *"pour assurer l'avenir de notre pays dans les nouveaux continents, pour y réserver un débouché à nos marchandises et y trouver des matières premières pour nos industries"*.

Le discours de Jules Ferry sur la "mission civilisatrice" n'est que l'habillage de la prédation coloniale. Les grandes plantations et l'exploitation des matières premières sont la finalité essentielle des colonies. L'empire capitaliste colonial français a toujours été prospère. Certains de ses plus beaux fleurons, telle la CFAO ((Compagnie française d'Afrique de l'ouest), subsistent encore aujourd'hui. L'administration coloniale travaille pour lui. Le recours au travail forcé pour le portage, l'établissement des routes et des voies ferrées (comme le très mortifère chemin de fer Congo-Océan) est imposé par l'intimidation et la présence des troupes coloniales (les tirailleurs sénégalais).

La France pratique le plus souvent l'administration directe faisant ainsi des chefferies locales de simples



Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905)

Italien naturalisé, il sert notamment dans la marine en Algérie, où il est révolté par la répression contre les Kabyles. Nommé gouverneur général du Congo français en 1886, il est écarté 1898 pour s'être opposé au système de concessions au bénéfice des compagnies capitalistes.

relais de l'administration coloniale. La population est faite de coloniaux, citoyens de la métropole, et de la masse des sujets indigènes, sans droits politiques. Le code de l'indigénat, adopté en juin 1881 puis imposé à l'ensemble des colonies en 1887, accorde aux administrateurs le pouvoir judiciaire. Ce système d'inégalité sociale et juridique, fondé sur l'arbitraire, n'est aboli qu'en 1946.

L'enseignement de base est assuré essentiellement par les missionnaires, qui établissent aussi des dispensaires. L'enseignement élémentaire suffit à former les indigènes pour les tâches d'exécution. Jusqu'en 1945 très peu d'entre eux accèdent

à l'enseignement secondaire, encore moins à l'enseignement supérieur.

La diffusion des soins médicaux est extrêmement réduite, limitée le plus souvent aux dispensaires des missions. Il faut noter cependant la lutte contre la maladie du sommeil, dont la diffusion épidémique avait explosé avec les déplacements dus à la colonisation. La méthode prophylactique que met au point Eugène Jamot (1879-1937, médecin militaire) aboutit à faire presque totalement disparaître la maladie.

Le passage de la politique d'"exploit-

tation" d'avant la 1ère Guerre mondiale à la politique de "mise en valeur" prônée par le ministre des Colonies Albert Sarrault entre les deux guerres, ne change rien à la finalité de la colonisation qui reste l'enrichissement des colons et la satisfaction des besoins de la métropole. En 1946 l'instauration de l'Union française, sera une tentative éphémère d'apporter certains droits politiques aux colonies, mais il est déjà trop tard.

1.4 Idéologie coloniale, propagande et légitimation

A l'esclavage et à la traite succède la colonisation territoriale de l'Afrique qui commence par la conquête de l'Algérie, consacrant l'ambiguïté des discours anti-esclavagistes de l'époque. Alexis de Tocqueville, anti-esclavagiste et auteur de *De la démocratie en Amérique*, fait ainsi l'apologie de la conquête de l'Algérie par l'extermination et l'enfumage des grottes dans lesquels se réfugient les résistants à la colonisation. Victor Schoelcher, qui contribue à faire adopter le décret sur l'abolition de l'esclavage en 1848, est lui aussi un fervent colonialiste.

La deuxième moitié du XIXème siècle marque aussi l'éclosion du racisme scientifique et de la théorie de la "hiérarchie des races", avec la publication en 1853-1855 de *l'Essai sur l'inégalité des races* de Gobineau ainsi que de travaux d'anthropologues et de naturalistes qui "prouvent" par la "cranio-métrie", l' "indice nasal" ou "céphaloïde" ou encore la couleur de la peau que la "race nègre", inférieure, est plus proche de l'orang-outan que de la "race blanche", supérieure et civilisée.

Ernest Renan affirme ainsi qu'il faut "[mettre] à part les races tout à fait inférieures dont l'immixtion aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espèce humaine". (lettre du 26

juin 1856 à Arthur de Gobineau)



Relayées par la presse populaire, les cartes postales, les livres d'aventures, ces exhibitions ont un impact essentiel dans la construction de



**Jules Ferry
(1832-1893)**

l'image du "sauvage" et du racisme populaire. Cette propagande permet de légitimer la colonisation.

En 1884, Jules Ferry, président du Conseil et père de l'école laïque, gratuite et obligatoire, parle devant la

Chambre des députés du "droit des races supérieures vis-à-vis des races inférieures" et affirme : *"Si nous avons le droit d'aller chez ces barbares, c'est parce que nous avons le devoir de les civiliser. [...] Il ne faut pas les traiter en égaux, mais se placer au point de vue d'une race supérieure qui conquiert"*.

Par un renversement, la colonisation se fait au nom des "droits de l'homme" : il s'agit de mettre fin à l'esclavage en Afrique et d'y apporter pro

grès et civilisation. La France se donne une mission universelle, à laquelle les missionnaires sont associés. Il s'agit aussi de la nécessaire grandeur de la France dans le concert des Nations. L'exaltation nationaliste de l'Empire culmine avec l'Exposition coloniale de 1931 à Paris, dans le Parc de Vincennes et ses huit millions de visiteurs.



**Affiche d'Éric Castel
(1941)**



**Louis Lyautey
(1854-1934)**

Après une carrière en Algérie, en Indochine, à Madagascar et au Maroc, il est l'organisateur de l'exposition coloniale de 1931.

1.5 Résistances africaines et crimes coloniaux

Dès son début l'expansion coloniale se heurte à des résistances, malgré la disproportion des forces en présence : sagaies et flèches contre fusils et canons.

Officier durant la conquête de l'Algérie, le lieutenant-colonel de Montagnac écrit en 1843 :

"Toutes les populations qui n'acceptent pas nos conditions doivent être rasées. Tout doit être pris, saccagé, sans distinction d'âge ni de sexe : l'herbe ne doit plus pousser où l'armée française a mis le pied. [...] tuer tous les hommes jusqu'à 15 ans, prendre toutes les femmes et les enfants [...]. En un mot, anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens" (de Montagnac, *Lettres d'un soldat*, 1885)

Les guerres de "pacification" sont aussi particulièrement meurtrières à Madagascar en 1895, lors de la prise et le carnage d'Ouossébougou par le commandant Archinard (Soudan français) en avril 1890, ou du sac de Sikasso (Soudan français) par le colonel Audéoud en mai 1898.

Les recrutements forcés de troupes provoquent des troubles en Afrique Occidentale. La résistance de Samory Touré, en pays Malinké, dans le Fouta Djalon, dure de 1890 à 1898. Ahmadou, le fils d'El-Hadj Omar Tall résiste jusqu'en 1893. Le Royaume d'Abomey de Behanzin (dans l'actuel Bénin) tombe en 1894 au prix de divers massacres et de l'exil de Behanzin aux Antilles et en Algérie où il mourra. La sanglante expédition

Voulet Chanoine, du Soudan au Tchad, en 1898, qui sème sur son passage massacres et destructions, n'est pas une exception. Elle révèle des pratiques coutumières. Au Maroc les zones de dissidences ont toujours subsisté, jusqu'à la guerre du Rif, en 1925.

La brutalité de la conquête et de l'exploitation coloniales avec les méthodes les plus cruelles : travail forcé, déportations, représailles, exodes et famines, se marque surtout dans le dépeuplement massif des colonies africaines. Il est probable que l'Afrique noire ait perdu, du fait de la colonisation, un tiers de ses habitants entre 1880 et 1930.



Répression d'une révolte en Côte d'Ivoire, début XXème, cl. Roger-Viollet

1.6 Statut des peuples colonisés

Des citoyens sans droits

Le statut des populations colonisées est régi par le Code de l'indigénat adopté le 28 Juin 1881, puis imposé à l'ensemble des colonies en 1887. Il distingue deux catégories de citoyens : les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les autochtones, ainsi que les travailleurs immigrés, privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques, notamment du droit de vote.

Seuls les habitants de Dakar, Gorée, St Louis et Rufisque au Sénégal ("les 4 Communes") bénéficient de la citoyenneté française et donc du droit de vote, à partir de 1916. C'est ainsi que Blaise Diagne, un "évolué" selon la terminologie de l'époque, devient en 1914 le premier Africain à siéger à l'Assemblée nationale française.

L'Algérie bénéficie quant à elle du statut de département et à ce titre fait partie intégrante du territoire français. Toutefois ses habitants ne peuvent jouir pleinement de leur citoyenneté que s'ils renoncent à leur statut civil de musulman en demandant une naturalisation. La majorité refuse cette naturalisation. C'est seulement à partir de 1919 que les musulmans peuvent voter, à condition toutefois qu'ils soient anciens combattants, propriétaires ou fonctionnaires.

Un débat est malgré tout engagé entre les "assimilationnistes" qui veulent, à terme, accorder aux peuples colonisés le statut de citoyen français, et les "associationnistes" qui préfèrent maintenir les peuples coloni-

sés en qualité de sujet. Si c'est la première tendance qui a dominé les débats, c'est l'assujettissement qui est devenu la règle.

Les "tirailleurs sénégalais"

Sur le plan militaire, la France puise dans les ressources humaines des colonies, tant pour opérer "la pacification" et maintenir "l'ordre" des territoires occupés que pour assurer l'essor de sa conquête coloniale.



Cette pratique s'intensifie au XIXème siècle et aboutit à la création, en 1857, des bataillons de "tirailleurs sénégalais" par le général Faidherbe, alors Gouverneur du Sénégal (d'où le nom de ces bataillons). Ces derniers sont essentiellement composés d'anciens esclaves fraîchement libérés par les lois abolitionnistes, immédiatement rachetés par les autorités françaises, leur faisant signer successivement un "acte de libération" et un "contrat d'engagement", pour un service allant de douze à quinze ans.

L'enrôlement de force est la norme en vigueur, donnant lieu à de nombreuses révoltes, dont la répression fit notamment plusieurs milliers de morts en 1915 et 1916 au nord de Bamako et dans la Haute Volta (actuel Burkina Faso).

Lors de la Première Guerre mondiale, environ 134 000 tirailleurs sont mobilisés. 30 000 sont tués et autant sont blessés.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, 520 000 tirailleurs sont mobilisés et placés en première ligne. Alors que le taux de mortalité des combattants "français de France" est de 3 %, celui des soldats d'AOF et d'AEF s'élève à 40 %.

Si la moitié des troupes qui débarquent en Provence sont africaines, l'Etat Major français opère à la veille de la libération, un "blanchissement" de son armée, en démobilisant la plupart des troupes coloniales. Ainsi, leur participation au défilé du 14 juillet 1945, célébrant la libération à laquelle ils ont largement contribué, n'est qu'anecdotique.

Du reste, les "généreuses" intentions proclamées lors de la conférence de Brazzaville en janvier 1944, n'ont pas été appliquées et, lorsqu'en décembre 1944 au camp de Thiaroye (Dakar) des tirailleurs démobilisés réclament le paiement de leurs arriérés de solde, l'armée française répond par une fusillade qui fait au moins 35 morts.

Enfin, couronnement de la reconnaissance nationale à leur égard, une loi dite de "cristallisation" des pensions est votée en 1959, en pleine vague de

décolonisation : les pensions, retraites et allocations payées aux anciens militaires étrangers sont gelées et transformées en indemnités annuelles calculées sur la base des prix en vigueur à la date de l'indépendance de chaque pays.



1.7 L'anticolonialisme

Compte tenu de la répression qui y règne, l'anticolonialisme a du mal à se manifester dans les colonies. Les protestations qui s'élèvent en France sont quant à elles peu connues. Ceux qui les profèrent sont accusés de trahir la France et d'atteindre à l'honneur de son armée.

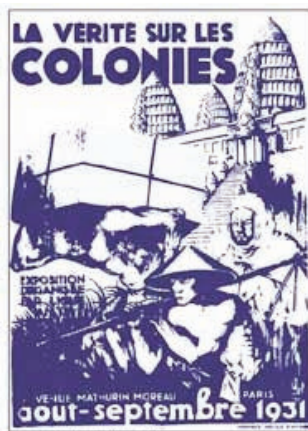
Ainsi on a longtemps ignoré l'existence et les écrits de Paul Vigné d'octon (1859-1943), médecin des troupes coloniales, qui fut parmi les premiers à dénoncer la politique coloniale de la III^{ème} République, ses pillages et ses massacres de populations. Il fit paraître un pamphlet, *La gloire du sabre*, en 1900, dénonçant les atrocités commises par les troupes et les colons en Afrique, à Madagascar, au Tonkin. *La sueur du burnous* est le fruit d'une enquête officielle, menée pendant trois ans, de 1907 à 1909, principalement en Tunisie. Pour ce second ouvrage, craignant que son rapport ne finisse au fond d'un tiroir, il eut la prudence de le faire publier sous forme de feuilleton dans le journal anarchiste *La Guerre Sociale* (1911).

En janvier 1906, Anatole France prononce un discours virulent lors d'un meeting de protestation contre la France coloniale : *"Les Blancs ne communiquent avec les Noirs ou les jaunes que pour les asservir ou les massacrer. [...] il nous importe, à nous français, de dénoncer avant tout les crimes commis en notre nom; il en va de notre honneur"*.

En France, la guerre du Rif (Maroc) provoque les premières manifesta-

tions anticolonialistes importantes, animées par les communistes, auxquels se joignent les surréalistes. René Maran, Guyanais, administrateur des Colonies, est contraint de démissionner après la parution de son roman *Batouala*, en 1921, dotée d'une préface très critique sur les méthodes coloniales. De même les ouvrages d'André Gide, *Voyage au Congo* (1927), suivi de *Retour du Tchad* (1928), et d'Albert Londres, *Terre d'ébène* (1929), décrivant les exactions coloniales, font scandale et sont dénoncés comme portant atteinte au prestige de la France.

En 1931, le Parti communiste français mobilise douze écrivains du groupe surréaliste, dont Aragon, André Breton, René Char, Paul Éluard, Georges Sadoul, pour rédiger un très long tract intitulé "Ne visitez pas l'Exposition coloniale !". Une anti-Exposition coloniale, baptisée "La vérité sur les colonies", est organisée à Paris en 1931 / 1932. Elle ne recevra que 5000 visiteurs.



Affiche, 1931 (Archives PCF, bob 303)

Après la deuxième Guerre mondiale, Aimé Césaire avec le *Discours sur le colonialisme* (1950) fait franchir une nouvelle étape au mouvement anticolonialiste, qui est soutenu par quelques intellectuels réputés (Claude Bourdet, Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir) mais qui sera toujours très minoritaire, même dans les partis de gauche, dont les dirigeants n'iront guère au-delà d'un paternalisme dénoncé par Césaire dans sa *Lettre à Maurice Thorez* (1956).

La pensée anticolonialiste se trouve admirablement exprimée dans les écrits de Frantz Fanon (1925-1961), auteur de *Peau noire, masques blancs* (1950), *L'an V de la révolution algérienne* (1959), *Pour la révolution africaine* et *Les damnés de la terre* (1961).

René Vautier réalise en 1950 un film interdit en France : *Afrique 50*, qui dénonce le système d'exploitation colonial, puis en 1957-58 *Algérie en flamme* tourné dans le maquis en Algérie.

Au lendemain de la seconde Guerre mondiale et la victoire sur le nazisme, au cours de laquelle les peuples coloniaux ont joué un rôle important, les revendications anticolonialistes se font plus fortes au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la dette de sang de la métropole envers ses colonies. Le mouvement des indépendances est en marche. En 1955, la conférence de Bandung (Indonésie) réunit de nombreux leaders indépendantistes d'Asie, d'Afrique et du monde arabe.

Au sein de l'empire colonial français, des syndicats et des partis politiques sont créés, obligeant la France à organiser l'autonomie des colonies.

2- La néocolonisation française en Afrique

“En Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n’y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n’en profitaient pas moralement et matériellement, s’ils ne pouvaient s’élever peu à peu jusqu’au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires.”

Ces mots du général De Gaulle, prononcés lors de la Conférence de Brazzaville en 1944, mythifiés à tort, donnent l'exacte mesure de la relation, partagée avec la classe dirigeante française, qu'il avait avec l'Afrique. Celle-ci n'ira jamais au-delà du paternalisme qui marque cette déclaration de façon caricaturale.

Après la deuxième guerre mondiale - pendant laquelle la France était restée en lice grâce à son Empire colonial, ses territoires, ses ressources et ses hommes - l'aspiration à l'indépendance des peuples colonisés se fait jour, que ne satisfait pas la nouvelle structure de l'Union Française, qui, en 1946, a remplacé l'Empire. Le refus



**Charles De Gaulle
(1890-1970)**

par la métropole d'accepter cette évolution est la cause des terribles guerres coloniales qui vont avoir lieu, d'abord en Indochine de 1946 à 1954, puis en Algérie de 1954 à 1962. En 1956, le Maroc et la Tunisie recouvrent leur indépendance, tandis qu'un statut d'autonomie interne est accordé aux autres territoires par la loi-cadre Defferre. A ce moment, la IVème République sombre dans la guerre d'Algérie. Le général De Gaulle, arrivé au pouvoir en 1958, propose alors par referendum une structure politique dénommée Communauté. La Guinée est le seul pays qui refuse et choisit l'entière indépendance sous la présidence de Sékou Touré. La Communauté se dissout très vite. En 1960 quinze pays issus de la Communauté française accèdent à l'indépendance.

2.1 Les indépendances et la naissance de la Françafrique

■ Une nouvelle légalité internationale : la Coopération

En 1960 De Gaulle accorde l'indépendance à toutes les colonies françaises, sauf à ce qu'on appellera plus tard les Territoires d'outre-mer, comme la Nouvelle-Calédonie, mais aussi à quelques points d'appui stratégiques comme les Comores (indépendantes seulement en 1975 mais amputées de Mayotte) et Djibouti (indépendant en 1977).

A peine les indépendances proclamées, De Gaulle établit avec chaque Etat de nouvelles relations, fondées sur une nouvelle légalité internationale : la Coopération.

Ces relations sont scellées par la signature d'accords de Coopération, qui consacrent la France comme partenaire principal voire exclusif des États nouvellement indépendants, via l'aide au

développement. Des accords de coopération économique, monétaire, financière, commerciale, technique, judiciaire, culturelle, militaire, diplomatique, mais aussi des accords de défense ou relatifs aux matières premières et stratégiques permettent à la France de contrôler ces nouveaux pays.

Des personnels français (assistants techniques, conseillers) sont envoyés auprès des nouveaux États afin de mettre en place leurs nouvelles institutions, d'établir leurs programmes de développement économique (planification), de former leurs cadres et leurs élites, etc. Souvent, ils se substituent aux cadres locaux, dans des postes de décision et d'exécution (administration), remettant ainsi en cause le principe même de souveraineté.

En 1961 la France crée le ministère de la Coopération. Ses organismes spécialisés chargés de mettre en œuvre sa politique sont le plus souvent directement issus de l'ancien ministère des Colonies, tout comme ses personnels.

Cette coopération assure à la France le maintien d'un espace d'influence privilégié en Afrique, dans les pays dits du "champ" ou "pré-carré".

Par cette politique de coopération, la France exporte son modèle et ses méthodes de développement, sa langue, son mode de pensée, ainsi que son système juridique et administratif. Elle fonde le développement des pays coopérés sur la production et l'exportation de matières premières, provoquant la spécialisation et l'extraversion des économies afri-

■ La Françafrique et ses réseaux



Jacques Foccart (1913-1997) sur le perron de l'Elysee

aussi la dépendance des Etats africains par des moyens occultes.

Les objectifs de cette politique sont multiples : le maintien du rang de la France à l'ONU avec un cortège

Parallèlement à cette politique officielle qui fait de la France "la meilleure amie de l'Afrique", De Gaulle charge Jacques Foccart, responsable de

la Cellule africaine de l'Elysée de

maintenir

d'États clients ; l'accès aux matières premières stratégiques comme le pétrole et l'uranium ; le financement occulte des activités politiques du gaullisme, puis, par la suite, de tous les partis de gouvernement ; et enfin le maintien - dans le contexte de Guerre froide - des pays africains dans l'orbite occidentale.

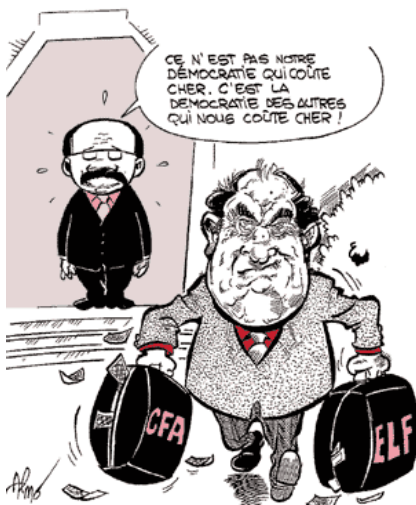
Foccart met ainsi en place un système- que François-Xavier Verschave a appelé la "Françafrique" (entendez "France-à-fric") - constitué en réseaux et lobbies, centralisé à la Cellule africaine de la Présidence de la République. Toute une série d'acteurs, politiques, policiers, des services secrets, des grandes entre-

prises, sont peu ou prou nommés et déplacés par Foccart et ses proches (dont Charles Pasqua). En 1986 Jacques Chirac réussit à s'accaparer une grande partie de ces réseaux, en e m b a r q u a n t Foccart à Matignon.

D'autres réseaux se tissent aussi avec une complicité entre la Droite et la

Gauche, à l'instar des réseaux du Président Mitterrand (son fils Jean-Christophe dirigeant la Cellule africaine de l'Elysée) constitués en lien étroit avec le réseau Pasqua.

Les méthodes de la Françafrique sont d'une violence extrême : guerre contre les indépendantistes camerounais dans les années 50, élimination de leaders authentiques



Charles Pasqua et Omar Bongo

noire". Certains d'entre eux ont la nationalité française, certains sont tout bonnement issus des Services secrets français (Omar Bongo au Gabon).

Il est significatif que tout candidat de poids aux élections présidentielles françaises doit s'assurer, au préalable, du soutien d'une partie des potentats français.

Réseaux et officines de la Françafrique

Il s'agit de plusieurs ordres : partis politiques, corps d'Etat (notamment des Grandes Ecoles), loges maçonniques (notamment la Grande Loge Nationale de France-GLNF), mercenaires (recrutés au sein du Département Protection Sécurité (DPS) de Jean-Marie Le Pen et vice-versa), Services secrets (notamment la Direction de la Surveillance du Territoire-DST- du ministère de l'Intérieur, la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense - DPSD - et la Direction Générale de la Sécurité Extérieure-DGSE- de l'Elysée), entreprises (notamment le système Elf créé pour la circonstance ainsi que les grands groupes français pour les intérêts commerciaux; Lyonnaise des Eaux, Compagnie Générale des Eaux-CGE, Bouygues, Bolloré, etc), Etat-major (lobby militaire et constructeurs d'armement puissants), ambassadeurs... Tous ces réseaux sont intimement imbriqués.

(Sylvanus Olympio au Togo en 1963, Outel Bono du Tchad en 1973), utilisation de mercenaires, coups d'Etat (Togo, Niger, Centrafrique, Congo-B, Gabon). La fraude électorale massive est aussi une pratique courante.

La France installe et entretient ainsi dans les États africains des sortes de "gouverneurs à la peau

■ Les Etats post-coloniaux

Les Etats nés des indépendances, malgré l'arbitraire du découpage colonial, respectent le principe d'intangibilité des frontières affirmé par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963. Le concept d'Etat-Nation apparaît en Afrique à cette époque. Certains politistes parlent aujourd'hui de "greffe" ou d' "importation" du modèle étatique.

Avec ou sans la France ?

Durant les années 1950, un clivage idéologique majeur divise les leaders des indépendances. Il concerne le cadre des relations futures entre la France et ses territoires et les rapports de ces territoires entre eux.

Au Ghana ex-anglais (indépendant en 1957) le président Kwamé Nkrumah prône lui l'unité de l'Afrique entière

par la création d'une immense fédération : c'est le Panafricanisme.

Ces débats agitent notamment le Rassemblement Démocratique Africain (RDA), parti proche du PCF. Panafricaniste et nationaliste à ses débuts, le RDA ne pourra permettre la création d'une fédération, certains de ses membres comme l'Ivoirien Félix Houphouët Boigny préférant rester fidèles à la France.

Si deux tendances apparaissent au lendemain des indépendances entre les Etats dits "progressistes" ou "nationalistes" (Guinée et Mali) qui opèrent une rupture avec l'ancienne métropole et les Etats dits "modérés" qui eux sollicitent le maintien des relations avec la France, la plupart des pays s'arment finalement à l'ancienne puissance coloniale (via les

Indépendante la Côte d'Ivoire ?

Après avoir rêvé de l'arrimage de son pays à la France, Félix Houphouët Boigny se résout à ce que l'on peut qualifier d'une "pseudo indépendance". Les principaux collaborateurs d'Houphouët sont français : son directeur de cabinet, le Secrétaire général du Gouvernement et même, jusqu'en 1966, le ministre des Finances. L'ambassadeur de France, paré du titre de "Haut représentant de la France" est un quasi vice-président. Sa résidence est mitoyenne de celle du président, à laquelle elle est reliée par un souterrain. Le Président Houphouët s'assure de la stabilité du pays en concluant des pactes avec les différents clans et groupes de populations et en ayant recours au besoin à la force ou à la corruption. La sécurité du pays et de son président est assurée par un accord de défense avec la France qui prévoit la présence permanente d'une base militaire à Abidjan, celle du 43ème Bim (Bataillon d'infanterie de Marine). Une clause restée longtemps secrète prévoit également l'intervention des soldats français en cas de troubles intérieurs.

accords de coopération). Ils créent même sous l'égide de celle-ci l'Union Africaine et malgache (UAM), organisation de coopération économique culturelle et sociale. Il adoptent alors les recettes institutionnelles de la

France : lois, constitutions, structures de l'administration, écoles d'administration type ENA, découpage territorial. On peut parler à leur égard de "mimétisme institutionnel".

2.2 L'aide publique à la dépendance

■ Le carcan du franc CFA



De 1960 à 1965 au moins, les anciennes colonies françaises n'ont même pas de Trésor public propre, indépendant du Trésor français. En outre, au moment des indépendances, les ex-colonies françaises conservent une monnaie unique : le franc CFA ("Colonies Françaises d'Afrique" devenu "Communauté Financière Africaine" : le sigle du FCFA ne change pas... son rôle non plus !).

Le franc CFA est géré en dernier ressort par la France, qui a pour mission d'assurer la parité entre les deux monnaies, d'où une véritable mainmise de l'Etat français sur la politique monétaire africaine.

La France a conservé des relations

commerciales et financières très étroites avec ses anciennes colonies; aussi la meilleure façon d'assurer la sécurité de ces relations est de garantir une stabilité monétaire entre les deux zones. Cette stabilité est assurée par le lien fixe entre le franc français et la zone CFA, qui permet aux investisseurs français de rapatrier régulièrement et sans risque leurs bénéfices. Depuis janvier 1999 et l'adoption de l'Euro, la valeur du franc CFA est arrimée à l'Euro, mais le fonctionnement reste le même.



**La zone CFA
(Union économique et
monétaire ouest africaine
(UEMOA) et Union monétaire
d'Afrique centrale (UMAC))**

Ce contrôle économique est encore renforcé par le fonctionnement des banques centrales. La France conserve un droit de veto à l'intérieur de celles-ci et peut donc

légalement bloquer toute décision monétaire au sein de la zone CFA. Cela signifie claire-

ment qu'aucune décision monétaire des pays "décolonisés" ne peut se prendre sans l'aval de la France. En outre, les pays de la zone franc CFA sont contraints de déposer 65% de leurs recettes d'exportation sur un compte du Trésor Français.

Enfin la France peut imposer la dévaluation du Franc CFA si elle le juge nécessaire, comme en 1994, au détriment du pouvoir d'achat des populations africaines. Le franc CFA constitue donc une source de devise et un moyen de contrôle pour l'économie française et bien peu une " aide " pour les pays afri-

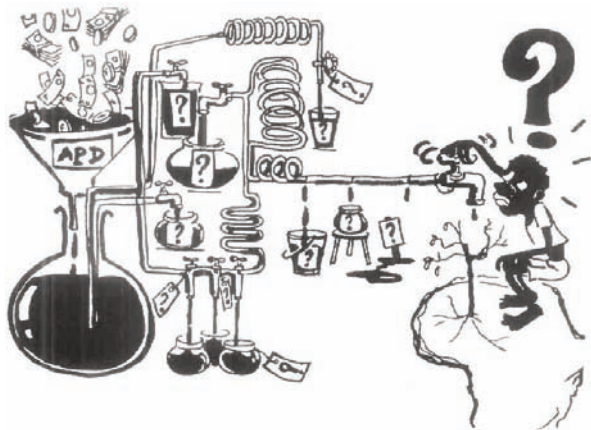
■ APD : L'Aide au contre-développement

Il en va de même pour l'incroyable système de l'Aide publique au développement (APD). Contrairement à l'image d'une France charitable à l'égard de ses anciennes colonies, l'APD est avant tout un système qui sert à maintenir dans la dépendance les pays dits "aidés".

L'APD est d'abord un formidable instrument de corruption en France et en Afrique. Particulièrement abondante en période de campagne électorale française, l'aide dite "hors projet" est en grande partie détournée par les dictateurs et revient partiellement en France via les paradis fiscaux. La réalisation de ces projets, quand ils existent, est souvent attribuée aux entreprises françaises, qui peuvent surfacturer à loisir (parfois au double du prix réel) et savent se montrer généreuses en retour...

"D'où ces innombrables "éléphants blancs", ces projets ruineux, inadaptés, inachevés, ou délabrés faute de capacité de maintenance. Il n'étonne personne que l'on construise un hôpital, un institut technologique ou une Cité de l'Information dont le coût d'entretien excède le budget de la Santé, de l'Education ou de la Communication du pays, une université inaccessible aux étudiants, un central

téléphonique sans réseau, etc. Il ne choque personne qu'avec l'argent de l'APD on offre un Mystère 20 au richissime Omar Bongo [Gabon], puis que l'on rénove luxueusement son



DC8 personnel, qu'on achète un autre Mystère 20 au président centrafricain Kolingba ou, pour quelques 100 millions de francs, un Falcon 50 au général Habyarimana."

(La Françafrique, F-X.Verschave, p.71).

Il existe aussi une aide "liée" (fréquente dans les remises de dette) qui est conditionnée par le fait de n'acheter avec l'aide que des produits français, paralysant ainsi toute possibilité de développement autonome.

Au final, une infime partie de l'APD concourt réellement à lutter contre la pauvreté, tandis que la majeure partie l'accroît.

■ Dette odieuse et dérégulation

Le système de la dette n'est pas un mécanisme exclusif de la Françafrique, mais combiné à cette dernière, il fait des ravages.

Conçue dès le départ pour maintenir une domination économique invisible du Nord sur le Sud, la spirale de la dette résulte essentiellement de décisions prises au Nord. Poussés à s'endetter à des taux variables et à développer des monocultures d'exportations, les pays du Sud se sont rapidement retrouvés dans l'impasse quand les taux d'intérêts ont explosé, alors que le prix des matières premières s'effondrait.

Depuis lors, la gestion de la dette est le prétexte au chantage et à l'ingérence économiques les plus dévastateurs : pour rembourser leur dette, on les invite à recourir... à de nouveaux emprunts. Le cycle infernal est lancé.

Mais pour obtenir de nouveaux prêts, les pays du Sud sont contraints de rester soumis aux besoins des multinationales occidentales et de suivre des Plans d'Ajustement Structurels (PAS) : privatisations, baisse des dépenses publiques, etc. qui vont laminer les sociétés africaines déjà affaiblies pendant la période coloniale.

Les PAS ont même permis une véritable recolonisation économique puisque des entreprises françaises ont pu se réapproprier ce qui leur

avait échappé lors des "indépendances". Aujourd'hui, on parle de Nepad (New economical partnership for african development), d'initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés), etc. mais le contenu libéral reste le même.



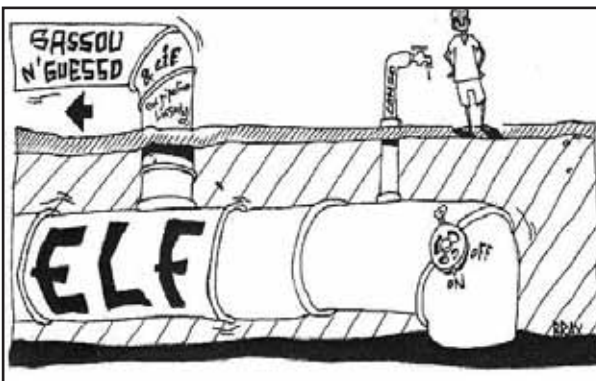
La dette est le premier mécanisme de transfert des richesses des populations des pays du Sud vers les actionnaires des pays du Nord. Depuis les années 80, c'est l'équivalent de 60 plans Marshall qui a été transféré du Sud vers le Nord et la dette a été remboursée plusieurs fois depuis longtemps. En moyenne, sur 1 dollar emprunté, les pays du Sud en ont déjà remboursé 8, et pourtant, il leur en reste encore 4 à payer.

Depuis 50 ans, c'est le "Club de Paris" (formé de 19 pays créanciers) qui négocie la dette publique bilatérale des pays du Sud. A la fois juge et partie, sans existence légale ni statut, il se réunit pourtant au ministère des Finances et fonctionne de manière très opaque.

Bien entendu, les sommes colossales empruntées ne bénéficient pas aux populations et les fortunes des dictateurs sont souvent proportionnelles à l'endettement de leur pays.

L'envers de la Dette : l'exemple du Congo-Brazzaville

Le Congo-Brazzaville est un pays riche en pétrole. Sa population est pourtant très pauvre. C'est le résultat d'un système de prédation qui s'organise principalement autour de trois axes : le vol du pétrole, l'accroissement de la dette du pays, et la guerre civile qui a débuté en 1997 (l'argent du pétrole payant des armes aux deux parties en conflit). Au cœur de ce système se retrouvent un certain nombre d'acteurs français : les autorités congolaises, Denis Sassou N'Guesso en tête ; Elf (puis TotalFinaElf) et sa banque la FIBA



qui a directement géré la dette du pays ; et certaines banques (BNP-Paribas, Société générale, Crédit agricole). L'utilisation de montages financiers complexes rend le pillage opaque. Dette, criminalité économique et spéculation financière sont indissolublement liées.

<<< Mobilisations contre la dette >>>

Plate-forme Dette et CAD Mali

Au MALI, le Jubilé CAD Mali (Coalition des Alternatives Dette et Développement) organise chaque année, au même moment que le G8, un "Forum des Peuples" au sein duquel les problèmes de la dette trouvent une place centrale. En juin 2004, pour marquer le refus de la résignation des peuples africains, des représentants de mouvements sociaux venus d'une dizaine de pays africains mais aussi de Belgique, du Canada, de France et de Suisse, se sont ainsi réunis à Kita. Les forums de Fana (2005) et de Gao (2006) ont ensuite connu un succès équivalent (www.cadmali.org)

En FRANCE, la Plate-forme Dette & Développement, qui regroupe 30 associations et syndicats français cherche à promouvoir la mise en place des mesures nécessaires pour une solution large, juste et durable au problème des dettes (passées, présentes et futures). A travers leurs réseaux associatifs et syndicaux, les organisations membres interpellent l'opinion, les pouvoirs publics français et les créanciers internationaux, en particulier à l'occasion des grands rendez-vous nationaux et internationaux. (www.dette2000.org)

2.3 Exploitation économique

■ Une domination économique multiforme

De très nombreuses entreprises françaises ont conservé une situation de monopole ou de quasi monopole dans la production ou les débouchés de leur secteur. La France est le premier "partenaire commercial", premier "investisseur", premier exportateur dans de très nombreux pays (et 3ème partenaire économique à l'échelle du continent entier après les USA et la Chine).

L'économie néo-coloniale a perpétué un trait caractéristique de l'économie coloniale : le commerce inégal. D'un côté l'appropriation par la métropole des matières premières, de l'autre le contrôle du marché des produits manufacturés et une concurrence déloyale par l'exportation de produits agricoles subventionnés. Ce mécanisme empêche le développement de modèles économiques africains autres qu'un capitalisme de rente dévastateur.

Aux profits "légaux", il faut encore ajouter les trafics en tous genres qui poussent à l'ombre des relations franco-africaines. Les entreprises françaises comme Bouygues se sont aussi engraisées grâce aux nombreux "éléphants blancs".

Selon les sources du MEDEF le commerce français avec l'Afrique a atteint en 2001 un solde positif de 3,2 milliards d'euros, soit autant que celui réalisé avec l'ensemble des pays européens (3,3 milliards).

Comme l'a dit Omar Bongo, le plus vieux "dinosaur" franco-africain (40 ans au pouvoir) : *"La France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant."*

L'exemple de la Côte d'Ivoire en 2000

Selon les chiffres de la Direction des relations économiques extérieures du Ministère français de l'Economie, il y avait en 2001 près de 210 filiales d'entreprises françaises sur le territoire ivoirien employant plus de 60 000 personnes et ayant réalisé, en 1999, un chiffre d'affaires supérieur à 1 500 milliards de Fcfa (sans compter les profits offshore...).

A ces filiales de multinationales qui contrôlent les secteurs stratégiques (énergie, télécommunication, eau, transport, banques, BTP, agro-industrie, propriétés foncières, etc.), s'ajoute un nombre important de Pme-Pmi de droit local, environ un millier, contrôlées par des intérêts français. Elles représentent entre la moitié et les deux tiers du secteur privé formel et emploient 40 000 personnes.

Selon l'agence de promotion des investissements en Côte d'Ivoire, le Cepici, les capitaux français, comparés aux capitaux étrangers, constituent près de 50% des demandes d'agrément à l'investissement pour la période.

La Côte d'Ivoire a son budget alimenté à 60% par les recettes fiscales des entreprises françaises, qui possèdent près de la moitié des richesses ivoiriennes. Avec les privatisations, les investissements directs français sont passés de moins de 10 millions d'euros en 1995 à plus de 150 millions en 1997.

■ Le pillage des ressources naturelles

De Gaulle l'avait annoncé le 5 septembre 1961:

"Notre ligne de conduite, c'est celle qui sauvegarde nos intérêts et qui tient compte des réalités. Quels sont nos intérêts? Nos intérêts, c'est la libre exploitation du pétrole et du gaz que nous avons découvert ou que nous découvrirons."

Le contrôle militaire et politique exercé par la France sur ses "anciennes" colonies (et plus tard sur quelques autres pays ayant rejoint le "pré-carré", comme l'Angola ou la Guinée Bissau) a permis la perpétuation d'une domination économique et d'un droit de pillage illimité pour certaines entreprises françaises en Afrique.



Elf et le pillage de la rente pétrolière*

Elf est créée en 1967 pour, entre autres, servir de faux-nez au financement et à l'action des services secrets français en Afrique. Elle abritait plusieurs centaines de barbouzes, entretenait des sociétés de mercenaires, participait au montage de coups d'Etats. Avec la complicité des dictateurs choisis par la France, Elf a organisé le drainage des énormes marges occultes sur l'exploitation de l'or noir africain : productions non-déclarées au large des côtes, sous-évaluation des redevances, surfacturations des investissements et prestations, arnaques sur le préfinancement des productions futures, etc. Avec comme résultat paradoxal que les pays potentiellement les plus riches en matières premières voient le niveau de vie des populations s'effondrer, et la dette se creuser proportionnellement à l'enrichissement des élites dirigeantes franco-africaines. L'absorption d'Elf par Total n'a rien changé à ce processus.

* *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, F.X. Verschave.

Si le pétrole joue un rôle de premier plan, beaucoup d'autres matières premières attisent les convoitises : le gaz (détourné en Algérie avec la complicité de la junte militaire), l'uranium (accaparé à bas prix par la France au Niger depuis le coup d'Etat de 1974), le bois (systématiquement pillé au

Gabon ou au Cameroun en dépit des réglementations en matière de bois précieux et de sauvegarde des forêts primaires), ainsi que de nombreuses autres richesses minières (diamants, or, cuivre, cobalt, coltan, etc.)

Il faut noter que les mécanismes de prédatons prospèrent souvent à l'ombre des guerres civiles, comme en Côte d'Ivoire, et contribuent à les alimenter à l'infini, avec des conséquences désastreuses pour les populations civiles. Selon un rapport de l'ONU de 2005, une cinquantaine de multinationales occidentales sont ainsi impliquées dans le dépeçage des richesses minières et les conflits de la République Démocratique du Congo (RDC) qui ont déjà fait près de 4 millions de morts.

En cette matière, la France n'a pas d'état d'âme et lors de la guerre civile au Congo Brazzaville en 1997, elle a fourni des armes aux deux camps en présence, au point qu'un député français a pu déclarer *"Il n'y a pas une balle qui n'ait été payée par Elf."*

<<< Mobilisation : Publiez ce que vous payez ! >>>

En 2002, une campagne internationale est lancée par plus de 100 ONG pour contraindre les compagnies extractives à publier les versements effectués aux gouvernements des pays où elles opèrent. La coalition "Publiez ce que vous payez !" trouve rapidement des alliés au Nigeria, au Tchad, en Angola et surtout **au Congo Brazzaville**, pays où les enjeux de la rente pétrolière ont provoqué trois guerres civiles (entretenues par Elf). Depuis le plaidoyer Pétrole Congo, lancé en 2003, de nombreuses démarches institutionnelles (auprès du gouvernement congolais, de l'Elysée, de Total Fina Elf, de la Banque Mondiale) ont été menées par la société civile congolaise. Se sentant menacé, le gouvernement congolais a fait arrêter Brice Mackosso et Christian Mounzeo, deux figures emblématiques de cette lutte, au printemps 2006, déclenchant un mouvement international de solidarité envers eux.

Au Tchad, les ONG ne cessent de dénoncer les risques sociaux, écologiques et humanitaires de l'exploitation du pétrole découvert dans la région de Doba. La mobilisation a débouché sur de minces garanties accordées par la Banque Mondiale, vite remises en cause par le gouvernement tchadien. Les associations tchadiennes continuent cependant à suivre ce dossier en participant à un Collège de Surveillance des revenus pétroliers et à la coalition Publiez ce que vous payez !.

"Nous sommes venus afin d'essayer de mettre un terme à ce système, de sorte que les revenus du pétrole servent désormais aux populations, et non de combustible à la mort. Si l'on meurt au Congo Brazzaville, c'est parce que le pétrole permet à nos dirigeants d'acheter des armes et lui donner les moyens de corrompre et de renforcer la dictature." Brice Mackosso, commission Justice et Paix Pointe-Noire

2.4 La coopération militaire, officielle et officieuse

A partir des années 60, des accords de coopération et des accords de défense (dont certaines clauses restent secrètes) permettent le maintien des troupes françaises en Afrique et la possibilité d'y intervenir, sans contrôle parlementaire.

La France entretient ainsi depuis plus de quarante ans cinq bases en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, à Djibouti, au Gabon et au Sénégal. La plus importante est celle de Djibouti, avec plus de 4 000 hommes (en comptant les administratifs). En tout, cela représente environ 10 000 hommes en permanence sur le continent africain, sans compter les forces temporaires comme au Tchad, ou au Rwanda en 1994. Il s'agit pour la France de consolider les régimes "amis" en jouant un rôle dissuasif et répressif à l'égard des opposants civils ou militaires, dont les luttes politiques sont souvent présentées sous un habillage "ethnique".



C'est l'armée française qui est chargée de la formation, de l'encadrement, de l'instruction et de fait de la direction des armées des "anciennes" colonies. Elle est aussi responsable des Gardes présidentielles et autres milices ou polices politiques. Les dictateurs et les responsables militaires africains sont d'ailleurs généralement passés par une des écoles militaires françaises.

Certains des conseillers militaires français ont joué le rôle de véritables vice-rois français, comme de 1980 à 1993 l'officier de la DGSE Jean-Claude Manton en Centrafrique ou le général Jeannou Lacaze qui, après avoir été Chef d'Etat-Major de l'Armée française et haut responsable du SDECE (ex-DGSE), est ensuite devenu le conseiller militaire "privé" de Mobutu au Zaïre, puis d'Eyadéma au Togo.

Interventions de l'ombre

Aux interventions officielles, il faut ajouter l'utilisation de vrais-faux mercenaires comme Bob Denard (notamment aux Comores) et les actions des forces spéciales, par définition secrètes.

Sous François Mitterrand a été créé le COS : Commandement des Opérations Spéciales, qui est rattaché directement à l'Élysée hors hiérarchie militaire, et constitue ainsi une sorte de garde présidentielle de 3 000 hommes pour les missions sensibles.

En plein génocide, le Capitaine Paul Barril (ex-GIGN) participe à la formation de miliciens au cours d'une opération intitulée "opération insecticide" (les Tutsi cibles des génocidaires étaient à l'époque qualifiés de "cafards").

Un demi-siècle d'interventions militaires françaises en Afrique : quelques exemples significatifs...

Depuis les "indépendances", la France est (officiellement) intervenue plus d'une trentaine de fois en Afrique. La plupart du temps, ces interventions sont publiquement justifiées par la nécessité de "protéger nos ressortissants" ou qualifiées "d'opérations humanitaires".

Au Cameroun, après 1960, la France sème la terreur contre les "bandes rebelles Bamileke" - en fait les populations indépendantistes acquises à l'UPC (Union des populations du Cameroun). L'écrivain Mongo Béti parle de "camps de torture et d'extermination" (*Main basse sur le Cameroun*). Cette guerre secrète a fait entre 100 000 et 400 000 morts.

En 1965 **au Gabon**, Léon M'Ba, qui a été imposé par la fraude, est renversé. La France intervient militairement pour "sécuriser" le pays, fait abattre les officiers gabonais putschistes et rétablit Léon M'Ba. C'est ensuite Omar Bongo, issu des services secrets français, qui prendra le pouvoir et imposera un parti unique.

Au Tchad, l'armée française ne cesse d'intervenir. En 1990, la France appuie le renversement de son ancien protégé Hissène Habré par Idriss Déby, et l'armée française le maintient au pouvoir contre vents et marées jusqu'à la dernière démonstration de force en 2006.

Au Zaïre, des interventions françaises sauveront Mobutu en 1977 et 1978. En revanche, les mercenaires recrutés par la France en 1996 ne parviendront pas à empêcher son renversement.



Au Rwanda, le génocide de 1994 a été rendu possible par un soutien militaire constant et inconditionnel de la France au régime d'apartheid de Juvenal Habyarimana et de son clan génocidaire. La France interviendra en 1990 pour repousser les rebelles du FPR, réorganisera l'armée rwandaise et reviendra sous déguisement humanitaire fin juin 1994 pour sauver les génocidaires défaits militairement.

En 1998-1999 **au Congo-Brazzaville**, les forces spéciales et les services secrets français voleront également au secours de Denis Sassou Nguesso, et l'aideront à reprendre le pouvoir, au prix d'une épuration ethnique dans la région du Pool, assortie d'une série de crimes contre l'humanité perpétrés par les soldats du protégé de la France.

2.5 Les crimes néocoloniaux

Après avoir, pendant la période coloniale proprement dite, tenté d'éliminer les mouvements et les leaders indépendantistes, pour placer des hommes de paille à la tête des Etats nouvellement indépendants, la France utilise parfois les mêmes méthodes après les indépendances pour se débarrasser de ceux qui menacent ses intérêts ou qui en savent trop sur les rouages occultes de la Françafrique.

Par ailleurs, un certain nombre de troupes françaises en Afrique, héritières directes des troupes coloniales, ont perpétué un esprit de corps et des méthodes très particulières : racisme et mépris total pour la vie des populations africaines ; instrumentalisation criminelle de l'ethnisme toujours plus poussée.

Des assassinats...

Parmi les victimes les plus célèbres de ce système, on peut citer le président du T o g o , **Sylvanus Olympio**. Ce dernier envisageait de quitter la zone franc CFA et d'ouvrir l'économie togolaise à d'autres pays. Il est assassiné en 1963 par le sergent chef Eyadéma sur ordre de Jacques Foccart. Le meurtre est même annoncé à la radio française avant d'avoir eu lieu...



En 1973, le populaire opposant tchadien Outel Bono est trop gênant,

même en exil. Il est assassiné en plein Paris sur ordre des services secrets français.

Le leader de la révolution Burkinabé de 1983 **Thomas Sankara**, propose aux autres pays africains de constituer un front du refus de la Dette et de s'émanciper ensemble du néocolonialisme. Il est éliminé en 1987 par Blaise Compaoré.



On pourrait encore citer les assassinats de Patrice Lumumba en 1961 par une coalition USA-Belgique-France, au profit de Mobutu ; ou encore ceux de Ben Barka (Maroc), ou de Dulcie September (Afrique du Sud), survenus à Paris même.

Les victimes ne sont pas toutes africaines. Ainsi plusieurs coopérants français ont été éliminés, soit directement par les services français, soit avec leur complicité. Ainsi le juge Borrel, qui enquêtait à Djibouti sur un concentré d'affaires nauséabondes, a été grossièrement "suicidé" en 1995. Grâce à l'obstination de sa veuve, la version officielle française est aujourd'hui battue en brèche.

... aux crimes contre l'humanité

Dans la mesure où c'est l'armée française qui encadre, et de fait dirige les armées à la solde des dictateurs, elle

est évidemment complice de leurs nombreuses exactions, quand elle ne les commet pas directement elle-même.

Dès les indépendances, elle s'est notamment illustrée au Cameroun, où elle a mené dans le plus grand secret, sous la direction de J. Foccart, une politique d'extermination des "rebelles Bamilékés", identifiés sur une base ethnique, pour en finir avec les indépendantistes de l'UPC.

Trente ans plus tard, l'arme "ethniste" développée dans le cadre de la théorie de la "Guerre moderne" atteindra son paroxysme au Rwanda, qui selon le journaliste Patrick de Saint Exupéry, servira de "laboratoire" grandeur nature à notre armée, liée aux génocidaires. Selon des témoignages de rescapés et de miliciens, des militaires français auraient même directement aidé à achever le génocide, et se seraient livrés à des viols à l'encontre de femmes rescapées. Plusieurs plaintes pour "complicité de génocide et crimes contre l'humanité" ont été déposées en 2005 devant le tribunal aux Armées de Paris.

2.6 La Francophonie

"La francophonie est une politique, c'est-à-dire un marécage de calculs inavoués, de croisades archaïques, de magouilles malhonnêtes pouvant aller jusqu'au crime".

(Mongo Beti, Conférence "La francophonie contre la langue française", 2001).

La légende veut que, en 1960, trois chefs d'État de pays africains nouvellement indépendants, Léopold

En novembre 2004, l'armée française officiellement "neutre" en Côte d'Ivoire détruit l'aviation ivoirienne après le bombardement (inexpliqué à ce jour) d'une base française. Des émeutes anti-françaises sont déclenchées. L'armée française tire sur la foule désarmée qui s'interpose. Bilan : une soixantaine de morts, un millier de blessés et une censure quasi-totale en France sur les événements.

Pour ne pas en assumer la responsabilité, les pires atrocités peuvent également être déléguées à des militaires reconvertis en "mercenaires", comme Bob Denard qui s'est illustré au Zaïre dans les années 1960 et aux Comores jusqu'en 1995. C'est encore des militaires déguisés en mercenaires (et des vrais mercenaires recrutés dans le service d'ordre du Front National) qui ont encadré l'épuration ethnique au Sud du Congo en 1998-1999.

Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie) et Hamani Diori (Niger) aient proposé de regrouper les pays ayant des affinités linguistiques avec la France. Cette idée singulière est unique au monde. Il n'y a pas en effet d'institutions de la lusophonie, ni de l'hispanophonie, encore moins de l'anglophonie.

En 1970 est créée à Niamey l'ACCT, agence de coopération culturelle et

technique, par les mêmes, plus Norodom Sihanouk (Cambodge), qui regroupe 21 pays. Depuis 1986 ont lieu, tous les ans puis tous les deux ans, des sommets de la francophonie ; depuis 1987 et tous les quatre ans, des jeux de la francophonie. En 1995 est créé un poste de secrétaire général de la Francophonie, qui sera occupé successivement par Boutros Boutros Ghali et Abdou Diouf. En 2005, l'agence de la francophonie devient l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), regroupant 53 États.

Censée avoir été créée pour défendre la langue française, la francophonie est surtout la vitrine culturelle d'une politique d'influence dont l'OIF est l'instrument principal. Cette organisa-

tion est en effet régulièrement utilisée pour le contrôle et la validation d'élections (souvent truquées), se substituant ainsi à des organisations internationales ayant une vraie légitimité politique (ex : l'ONU)

L'impact de la Francophonie sur le plan éducatif est faible, il n'y a qu'à constater la déscolarisation massive dans les pays africains et la raréfaction des bourses accordées aux étudiants francophones par la France. La politique de promotion du livre en Afrique, quant à elle, sert plus aux entreprises françaises de l'édition à accéder aux marchés africains qu'à créer les conditions d'une production "africaine" de ces outils du développement intellectuel.

<<< Mobilisation : La campagne "Les dictateurs amis de la France? !" >>>

Au mois de mai 2004, **l'association Survie** a lancé une campagne de long terme contre ce soutien de la France aux dictateurs africains, inspirée par la mascarade électorale togolaise de 2003 (qui annonçait déjà celle d'avril 2005) et son indigne cautionnement par la diplomatie française.

En 18 mois, la campagne a été soutenue par 15 000 citoyens pétitionnaires et une vingtaine de députés. Survie a tenté d'associer à ce combat des ONG de développement ou de défense des droits de l'Homme françaises et européennes afin de favoriser l'émergence d'un mouvement plus large de mobilisation et de réflexion sur les obstacles politiques au développement. Des actions conjointes ont notamment été menées en France et en Afrique au cours de la crise de succession au Togo au printemps 2005, du sommet Afrique-France de Bamako de décembre 2005, et lors des différentes étapes de la crise politique et militaire que connaît le Tchad depuis la modification de la constitution par le Président Déby.



2.7 L'Outre-mer, les confettis de l'Empire

Si la France a perdu l'essentiel de son Empire au moment des indépendances, elle a toutefois gardé une partie de ses départements et territoires d'outre-mer, souvent contraints par la force à rester dans le giron français (répression des mouvements indépendantistes, absence de référendum pour l'autodétermination ou manipulation des résultats des consultations).

Aujourd'hui ce sont les statuts de l'île de Mayotte et de la Nouvelle Calédonie qui posent le plus question. Le 15 août 1973, le comité de décolonisation de l'ONU adopte une résolution favorable à l'indépendance des quatre îles des Comores, y compris Mayotte. Celle-ci, qui aurait donc dû rester intégrée aux Comores (qui accèdent à l'indépendance en 1975) en est pourtant arrachée à l'issue d'un référendum contestable, et fait aujourd'hui partie des DOM-TOM français.

De tout l'outre-mer français, l'ONU, depuis 1986, ne retient pourtant la notion de colonie que pour la Nouvelle-Calédonie, qui s'est prononcée pour l'indépendance par référendum en 1988, à l'issue d'une longue lutte anticoloniale ponctuée de violences.



L'ensemble des "confettis de l'empire", répartis sur les trois océans, fait de la France un "pays où le soleil ne se couche jamais". La mainmise de la métropole sur ces territoires entraîne un foisonnement législatif autour de leur statut - en évolution permanente pour certains - qui effleure les limites constitutionnelles, et jongle avec le droit international. Ainsi sont multipliées les formules : TOM (Territoire d'Outre-mer), DOM (Département d'Outre-mer), mais aussi CDOM (Collectivité départementale d'Outre-mer), POM (Pays d'Outre-mer) et autres CTOM (Collectivité territoriale à statut particulier)... On s'y perd, ce qui semble être le but. Ces modifications de statut permettent à la fois de gagner du temps, face aux vagues de protestations des populations, et de "séparer" les revendications des différents territoires. En prétextant la spécificité de chaque cas, on peut affubler chacun d'un statut "à la carte", "sur mesure". Mayotte en est un parfait exemple

Tour des tropiques en France

La France comporte :

- quatre DOM (depuis le 19/03/1946) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion ; chacun d'eux constitue une ROM (Région d'outre-mer) depuis 1982 ;
- trois TOM : Wallis et Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises et la Polynésie française ;
- un territoire à statut particulier, depuis 1988 : la Nouvelle-Calédonie (précédemment TOM depuis 1946) ;
- une CTOM (depuis 1985) : Saint-Pierre et Miquelon ;
- une CDOM (depuis 2001) : Mayotte (CTOM de 1986 à 2001) ;
- des "îles éparses" : celles de l'Océan Indien (canal du Mozambique), rattachées à La Réunion, et Clipperton...

L'Outre-mer français se situe en zone tropicale, sauf Saint-Pierre-et-Miquelon et les terres australes ; il est constitué uniquement d'îles, hormis la Guyane. Il couvre 128 000 km² (contre 551 000 km² pour la métropole). Les DOM-TOM multiplient par plus de 30 le patrimoine maritime français, en ramenant la Zone économique exclusive (ZEE) de la France à 11 millions de km², contre 0,34 pour la seule métropole. D'après le recensement de 1999, cet outre-mer ajoute près de 2,4 millions d'âmes aux 60 millions de la métropole.

En surface terrestre, comparaison des DOM-TOM à la métropole (source : Datar/Reclus) :



2.8 Statuts et conditions d'accueil des migrants d'Afrique ex-coloniale

Aux Harkis et aux tirailleurs, la Patrie méprisante

Depuis la loi de cristallisation (gel) des pensions de 1959, les tirailleurs africains sont victimes d'une discrimination vis-à-vis de leurs homologues français.

Selon le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), quand, en 2006, un ancien combattant français invalide à 100 % touche 690 euros par mois, un Sénégalais percevait 230 euros, un Camerounais 104 euros, un Marocain ou un Tunisien 61 euros. Une retraite d'ancien combattant s'élève à 430 euros par an pour un Français contre seulement 16 euros pour un Cambodgien.

Bien que condamnée en 1980 par la Commission des droits de l'Homme de l'ONU pour discrimination raciale (et par le Conseil d'État en 2001), la France s'est toujours refusé à se soumettre à la décristallisation des pensions, optant, non pas pour l'égalité avec les anciens combattants français mais pour "l'équité", avec un paiement calculé en fonction du niveau de vie de chaque pays. Il faudra attendre 2006 et la prise de conscience suscitée par la sortie du film "Indigènes" pour que le gouvernement français se saisisse de la question.

En 1962, suite à la signature des accords d'Evian mettant fin à la Guerre d'Algérie, des Algériens ayant servi l'armée française (supplétifs

FSNA - Français de souche nord-africaine), parviennent à fuir les représailles du FLN (Front de Libération Nationale), qui les considère comme des traîtres, et à gagner la France. D'autres seront massacrés sans que la France ne lève le petit doigt.

Honnis par les Algériens, les Harkis sont toutefois reçus en France comme des indésirables. Craignant avec leur arrivée une "invasion musulmane", et estimant qu'ils ne sont pas assimilables, De Gaulle les traite comme des réfugiés étrangers.

Des dizaines de milliers de familles sont alors parquées à l'écart du reste de la population dans d'anciens camps de prisonniers entourés de barbelés (dans des conditions très similaires à celles des réfugiés de la guerre civile espagnole).



Camp de Rivesaltes

Ces camps sont dirigés par des militaires pieds-noirs (censés pouvoir communiquer plus facilement avec ces familles) qui utilisent des méthodes coloniales. La faim, le froid, l'insalubrité des camps, la discipline quasi militaire, la corruption, les mauvais traitements, sont le lot quoti-

dien de ces citoyens de seconde zone déplacés de camp en camp (le plus terrible étant celui de Bias dans le Lot-et-Garonne).

Ces camps, censés les protéger des exactions du FLN et les aider à s'insérer, sont en réalité une machinerie d'exclusion et de marginalisation. Symbole de la continuité du système colonial, ils existeront jusque dans les années 1990.

Du "colonisé" à l'"immigré"

La France a utilisé abondamment la main d'oeuvre africaine sur le sol métropolitain à l'époque coloniale. Elle a continué à le faire après les indépendances, le travailleur "immigré" se substituant au travailleur "colonisé".

Le flux le plus massif de travailleurs africains arrive en métropole à partir de 1945 pour la reconstruction du pays. Spécifiquement affectés aux secteurs du bâtiment et de l'industrie florissante, leur contribution au rayonnement national des "Trente glorieuses" est indiscutable.

Les migrants, venus travailler sans leurs familles dans un premier temps, effectuent les tâches les plus pénibles et sont sous-payés.

Ils habitent principalement dans des bidonvilles insalubres en périphérie des grandes agglomérations, comme à Noisy le Grand ou à Nanterre (au moins 20 000 personnes). Le bidonville de Cassis abritant 93 Tunisiens depuis 1960, n'a été démoli qu'en 2005. Quant aux "cités dortoirs", qui ont remplacé ces bidonvilles, elles



n'incarnent aucune intention de rompre avec la ségrégation urbaine et sociale dont sont victimes les populations d'origines africaines.

Simultanément aux indépendances auxquelles accèdent progressivement les anciennes colonies, l'Etat français met progressivement en place des dispositifs de "retour au pays" pour ces travailleurs qui, aux yeux de l'Etat, deviennent vraisemblablement peu désirables après "usage", état d'esprit déjà tristement incarné par le "blanchiment" de l'armée à la veille de la libération.

Par la suite, l'accès à la nationalité pour les nouveaux immigrés (pour beaucoup d'Afrique subsaharienne), ou même au simple séjour, ne cessera d'être révisé de façon restrictive, à quelques rares et passagères exceptions, allant même jusqu'à mettre, rétroactivement, en situation irrégulière des personnes qui ne l'étaient pas.

Suspension de l'immigration de travailleurs (1974), aide au retour (à partir de 1977), conditions d'entrée sur le territoire plus strictes et autorisation des expulsions et des détenions des sans papiers (en 1980) se succèdent.

La répression des Algériens

Dans les années 50 et 60 la majeure partie des immigrants provient d'Afrique du Nord. Dans le contexte de la Guerre d'Algérie, les Algériens sont la cible d'un dispositif d'encadrement spécifique, où police et services d'action sociale conjuguent leurs efforts et "leurs talents" au service du renseignement et de la "répression préventive", afin de connaître "l'appartenance politique" des résidents. Ceux-ci sont maintenus dans un climat d'in-



sécurité et de terreur par l'usage de contrôles d'identité humiliants incessants, de rafles, de passages à tabac, et même de meurtres ou de disparitions. A cette fin, l'Etat fait appel à des fonctionnaires ayant servi dans les colonies, tandis que des policiers révoqués à la libération sont réintégrés.

A Paris, le 17 octobre 1961, des centaines d'Algériens venus manifester pacifiquement contre le couvre-feu infligé aux "Français musulmans d'Algérie", périssent sous la répression policière d'une violence inouïe, orchestrée par le préfet de police Maurice Papon (haut fonctionnaire sous Vichy).

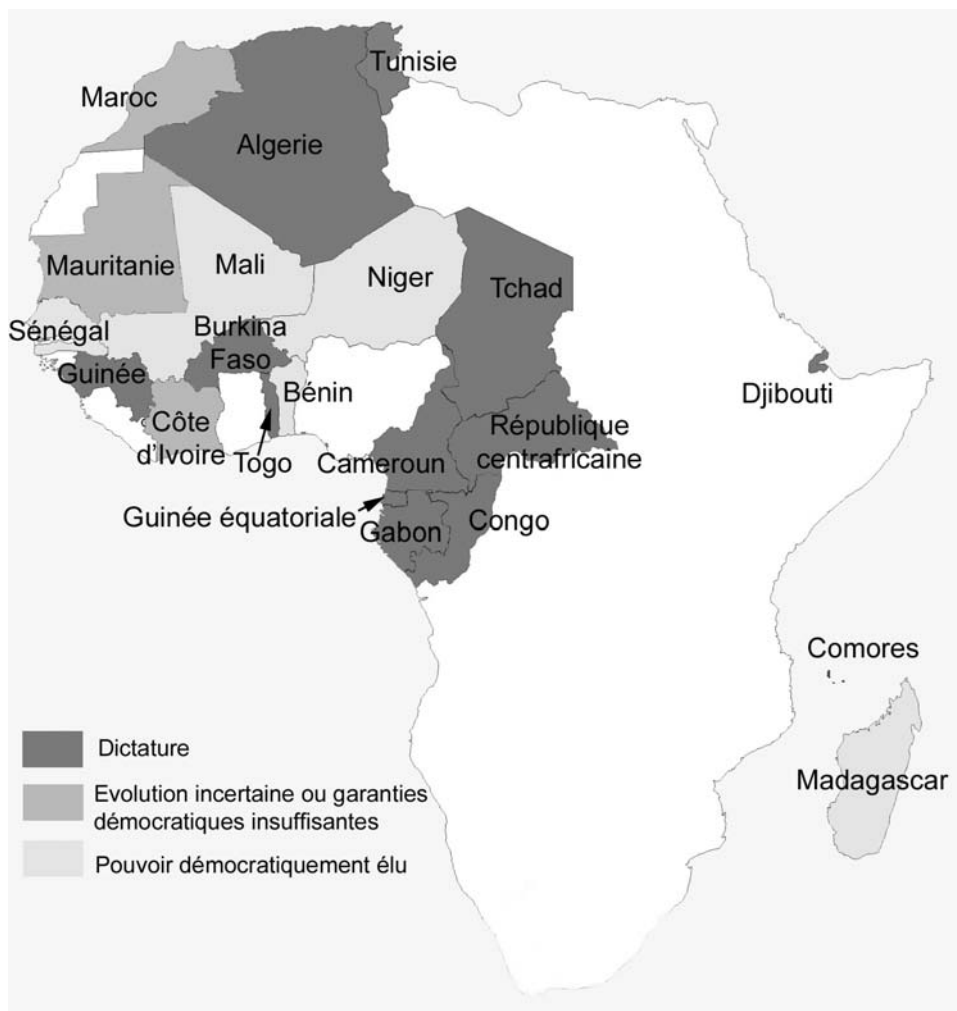
Si ces dispositifs sont assouplis en 1981, et si le permis de séjour de 10 ans est créé en 1984, la "loi Pasqua" de 1986 rétablit le régime d'expulsion. Des "zones d'attentes" sont créées ("loi Quilès", 1992), et les conditions d'accès à la nationalité française sont rendues plus difficiles.

En 1996 de nombreuses manifestations pour la "régularisation des sans-papiers" ont lieu dans plusieurs villes de France. A Paris, les forces de l'ordre évacuent par la force les occupants de l'église Saint-Bernard.

En 2002 et 2003 l'UMP (Union pour la Majorité Présidentielle de Jacques Chirac) vote des réformes législatives restreignant les conditions d'accès à l'Aide Médicale d'Etat (les sans-papiers n'y ont ainsi plus accès).

En 2005, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, annonce une augmentation effective de 72 % des reconduites à la frontière entre 2002 et 2004 et fixe pour objectif une nouvelle hausse de 50 %.

Le durcissement des lois migratoires (loi CESEDA) qu'il opère et la nouvelle politique d'"immigration choisie" qu'il prône créent des polémiques en France et deviennent des thèmes centraux du débat électoral de 2006-2007.



Les pays de la “Françafrique”

3- Décolonisons !

3.1 La Françafrique n'est pas morte

"Ambiance de fin de règne", "la France a perdu la main en Afrique". Les commentaires plus ou moins avisés et partiaux des "spécialistes" de la présence française sur le continent noir sont quasi unanimes, trahissant parfois l'attitude revancharde de ceux qui n'ont jamais supporté que l'on puisse critiquer ce prétendu rempart à la pénétration anglosaxonne. Nostalgies cocardières, nostalgies d'Empire.

La fin de la France en Afrique, c'est avant tout la fin de la "Françafrique", lit-on de plus en plus, officialisant ainsi le concept forgé par François-Xavier Verschave. Conséquence "positive" de cet éloge posthume, on ose enfin écrire que pendant 45 ans, la présence française en Afrique a été inspirée par des finalités inavouables et la sauvegarde d'intérêts propres.

■ Les dictateurs se portent bien

Après avoir vanté la prétendue "décolonisation pacifique" de l'Afrique (Algérie exceptée) après avoir soigneusement mis en scène sa prétendue "aide publique au développement", la France se targue depuis quelques années d'être à l'origine de la démocratisation d'une partie du continent dans les années 90 (suite au discours de F. Mitterrand à La Baule en 1990).

Pourtant, les dictateurs "amis de la France" ont pour la plupart bien survécu à la vague de démocratisation qui a gagné une partie de l'Afrique dans les années 90. Le Congolais Sassou N'Gusso, criminel contre l'humanité, a

Ces intérêts n'ont pourtant pas disparu. Le contre-Sommet Afrique-France de Bamako (décembre 2005) a mis en évidence la persistance des mécanismes de domination économiques, politiques et militaires vécus au quotidien par les populations togolaises, tchadiennes, camerounaises, congolaises, etc.

N'oublions pas qu'au moment de la réforme de la coopération lancée par le gouvernement Jospin, certains avaient déjà annoncé la fin de la Françafrique... peu de temps avant que n'éclatent l'affaire Elf et le scandale de l'Angolagate (une affaire de ventes d'armes à l'Angola, alors en pleine guerre civile, dans laquelle Jean-Christophe Mitterrand et des proches de Charles Pasqua ont été mis en cause).

même réussi à se faire élire à la tête de l'Union Africaine en 2006.

Certains potentats francophones battent des records de longévité et continuent à recevoir les félicitations françaises à chaque "réélection" (Idriss Déby au Tchad, Oumar Guellèh à Djibouti, Blaise Compaoré au Burkina Faso). Le Gabonais Omar Bongo, est devenu le doyen d'entre eux, avec bientôt 39 ans de "règne".

Tripatouillages constitutionnels, manipulations des listes d'électeurs, intimidations envers les opposants et scrutins truqués sont des concessions régulières

ment consenties en Afrique par la France aux principes démocratiques qu'elle promet officiellement par ailleurs. Une fois leur pouvoir confirmé par ces méthodes, les dictateurs offrent quelques portefeuilles ministériels à l'opposition comme gage d'ouverture politique. C'est la "démocratie apaisée" ou "démocrature".

La stabilité reste la clé de voûte d'une Françafrique qui, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, tente de maintenir son "pré carré", usant parfois de procédés des plus caricaturaux. On voit donc régulièrement les présidents, ministres, députés français tenir ouvertement des discours favorables à la démocratie, tout en témoignant un soutien sans faille aux dictateurs

Derniers exemples en date : le remplacement en 2005 du dictateur togolais Eyadema par son fils, adoubé par la France malgré un coup d'Etat électoral, les "sauvetages à répétition du clan d'Idriss Déby" au Tchad (intervention de l'armée française en avril 2006).



**J. Chirac et D. Sassou Nguesso
(Congo-B)**

■ Présence militaire : redéploiement et réorientations stratégiques

Le bras armé de la Françafrique est en voie de restructuration. Une baisse des effectifs (10 000 actuellement) est annoncée, ainsi que la fermeture de certaines bases. Mais il ne s'agit en rien de revenir sur la logique des accords de coopération et de défense, ni sur la "fidélité aux liens historiques" entre la France et l'Afrique selon Jean-François Bureau, porte-parole du ministère français de la Défense (AFP, 16 septembre 2005).

Les interventions militaires françaises sont de plus en plus contestées, c'est pourquoi on assiste aujourd'hui à des tentatives pour leur donner un autre habillage et une plus grande légitimité : intervenir avec un mandat de l'ONU ("Turquoise" au Rwanda en 1994 ; "Licorne" en Côte d'Ivoire en 2004), ou en impliquant d'autres partenaires.

La France s'emploie ainsi à promouvoir une force européenne dont elle assure la direction, comme pour l'opération (douteuse) Artémis en 1998 et l'Eufor en 2006, toujours en RDC. Cette dernière opération servait officiellement à sécuriser les élections de 2006, mais en fait à sécuriser les ressources minières pour les multinationales occidentales, selon des déclarations officielles allemandes. Elle a été décidée en "oubliant" de consulter les Congolais ou les autres pays africains...

D'ailleurs, le comité militaire de

l'Europe devrait être présidé par le général Bentégeat (actuel chef d'Etat major des armées françaises) à compter de mai 2007.

La France est également engagée dans un cycle de formation des armées africaines au "maintien de la paix" (RECOMP), impliquant à encore l'Union Africaine et l'Union Européenne, qui lui permettra vraisemblablement d'intervenir par armée africaine "amie" interposée.

De plus, à côté des interventions militaires directes, il faut prendre en compte l'action des soit disant "électrons libres" : marchands d'armes, dirigeants de sociétés militaires privées, conseillers militaires particuliers auprès de présidents africains, qui permettent de garder un certain contrôle du terrain militaire ou sécuri-



taire e Afrique
**Opération "Licorne"
en Côte d'Ivoire**

■ La puissance des réseaux

Ces acteurs "parallèles" font apparaître le poids des réseaux dans la gestion néocoloniale de la Françafrique : réseaux militaires, aux solidarités renforcées par des passages communs dans des écoles ou des corps d'élites, mais aussi réseaux financiers, économiques, maçonniques (avec le rôle de plus en plus prépondérant de la Grande Loge Nationale de France, obédience affairiste qui a fidélisé un grand nombre de dictateurs africains).

Ceux-ci évoluent tantôt au cœur, tantôt à la marge du pouvoir politique, défendant tour à tour des intérêts publics ou privés. Ceci contribue à rendre la politique de la France en Afrique totalement illisible, à l'image

de ce qui se déroule actuellement en Côte d'Ivoire où les conflits d'intérêts entre acteurs économiques et diplomatiques plombent la position française.

Ces réseaux sont en outre de moins en moins franco-français. On voit s'y illustrer un nombre croissant d'intervenants russes, israéliens, sud-africains, etc. François-Xavier Verschave avait ainsi annoncé l'ère de la "Mafiafrrique", un système de prédation encore plus complexe impliquant une multitude d'intervenants économiques et financiers, utilisant à dessein tous les mécanismes d'évasion fiscale et d'opacité financière, via les paradis fiscaux et judiciaires.

■ L'impérialisme économique français toujours vivace

Dans ce schéma complexe, les multinationales françaises ont conservé une place de choix auprès d'un pouvoir politique auquel elles sont souvent liées. Un des leitmotiv des médias français est le déclin de la présence française en Afrique, notamment sur le plan économique. Soit que l'Afrique n'intéresserait plus nos entreprises, soit que la concurrence y serait devenue trop rude. (Ce qui est assez paradoxal : si l'Afrique ne les intéresse plus, pourquoi se plaindre de la concurrence ?)

Cette présentation relève largement de la propagande : si les rivalités se sont effectivement accrues et si certains monopoles se sont effrités, les intérêts économiques français sont

encore massivement présents en Afrique.

Si le renforcement de la présence américaine et chinoise est une réalité, notamment dans le secteur du pétrole, elle n'induit pas systématiquement une situation de concurrence conflictuelle, mais bien souvent une complicité dans le pillage. Des multinationales issues de pays différents s'associent fréquemment dans des consortiums, par exemple pour partager les risques liés à l'exploitation de certaines richesses. Il peut aussi s'agir de répartitions "à l'amiable" de secteurs d'activités complémentaires ou de redéploiement vers les secteurs les plus rentables.

En revanche, lorsque des intérêts jugés prioritaires sont remis en cause, l'impérialisme français cherche à conserver par tous les moyens une relation monopolistique de type colonial.

Le cas de la crise ivoirienne depuis 2002 est exemplaire. Plusieurs observateurs ont noté que la tentative de coup d'Etat de septembre 2002 en Côte d'Ivoire, qui a ouvert la situation de guerre civile, survient juste au moment où le gouvernement ivoirien, après avoir fait entrer les entreprises américaines dans la filière cacao, annonce son intention de faire désormais jouer la concurrence entre les entreprises fran-

çaises et les autres, notamment en ce qui concerne d'énormes contrats auxquels Bouygues prétendait... La rébellion, qui a scindé le pays en deux, est partie du Burkina, où l'armée française est chez elle, et sans que cette dernière ne donne l'alerte ou n'intervienne, alors que la France et la Côte d'Ivoire ont des accords de défense. Cette situation a permis l'installation durable de contingents français, sous mandat de l'ONU, pour veiller aux intérêts français. Depuis, Bouygues et quelques autres ont retrouvé leurs privilèges...

<<< Mobilisation Morila : les mineurs maliens affrontent une filiale de Bouygues >>>

La mine d'or de Morila au Mali est détenue par trois actionnaires qui sous-traitent les travaux d'extraction et d'excavation à une filiale de Bouygues, la SOMADÉX.

En juillet 2005, dénonçant les conditions de travail indécentes (dues à la surexploitation du site), le non-paiement des primes, les licenciements abusifs, le harcèlement des syndicalistes, **les mineurs de Morila** décrètent une grève de plusieurs jours. La SOMADÉX choisit la manière forte et raye 311 mineurs de ses listes pour "abandon de poste". 5 dirigeants syndicaux sont ensuite arrêtés et libérés sous caution. 32 autres mineurs seront ensuite mis en prison, accusés d'avoir brûlé un camion. S'appuyant sur les rencontres effectuées au cours du Forum Social Mondial de Bamako, plusieurs associations françaises emmenées par le réseau No Vox ont rapidement lancé une campagne de solidarité pour relayer les revendications des mineurs et interpellier directement le groupe Bouygues.



www.soutienmorila.info

Françafrique - Les dangers du "statu quo"

- Le risque de transition violente (la violence comme unique solution) ex : menaces de radicalisation de certains mouvements d'opposition (Tchad).
- L'instabilité régionale (et la guerre) entretenue par des régimes de "parains régionaux" ex : implications de Blaise Compaoré et Charles Taylor dans les conflits armés en Afrique de l'Ouest, d'Idriss Déby et Omar Bongo en Afrique Centrale.
- Les dérives claniques et "ethnistes" ex : en Mauritanie (ségrégation vis-à-vis des "négro mauritaniens"), au Tchad (razzias menées par le clan des Zaghawas du président Déby), doctrine de l'"ivoirité" en Côte d'Ivoire, répression dans le Pool au Congo-Brazzaville.
- La ruine des forces démocratiques (exil, répression, manipulation, découragement, morcellement...) qui compromet la possibilité d'une alternance
- Les crises de succession (ex : au Togo, après la mort d'Eyadéma).
- La montée du ressentiment anti-français en Afrique (ex : en Côte d'Ivoire).

3.2 La désinformation : médias, censure et autocensure

Dans les médias, l'imagerie néocoloniale a succédé à l'imagerie coloniale : l'Afrique ne survivrait que grâce à l'aide des pays riches, lesquels poursuivraient en quelque sorte la "mission civilisatrice" de la colonisation.

La télévision :

Peu portés sur les questions internationales pour des raisons d'audimat, les journaux télévisés n'évoquent l'Afrique que dans des cas de figure très restreints : le sport, la chanson, les famines (identifiées à des catastrophes naturelles sans causes politiques), les conflits armés (forcément "ethniques") et les interventions militaires françaises (déguisées en interventions humanitaires).

Reproduisant sans cesse les mêmes clichés racistes, ils donnent à voir

une image simpliste et "traditionnelle" des sociétés africaines, sans la moindre trace d'un impérialisme français pourtant omniprésent.

N'oublions pas que TF1 appartient à Bouygues qui a largement profité de la Françafrique, de même que plusieurs dirigeants de chaînes publiques.

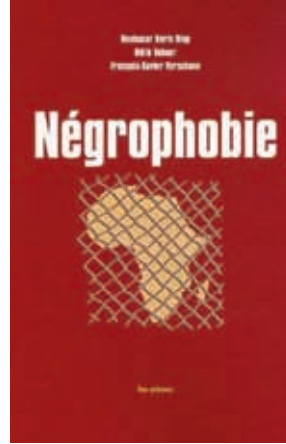
La presse :

En principe plus "sérieuse" que la télévision, on serait en droit d'attendre une plus grande rigueur de la presse écrite. Certains journalistes (de *L'Humanité* au *Figaro*) font un vrai travail d'information sur la Françafrique. Mais ces travaux restent très minoritaires face au flot de déni, de banalisation ou de mensonges. Avec le nucléaire, ces questions sont en effet les plus "sensi-

bles".

De plus l'industrie de l'armement possède la grande majorité de la presse française...

Une des constantes, c'est que la Françafrique se conjugue au passé. "Oui c'est vrai, mais c'est du



passé..." entend-on régulièrement jusque dans les colonnes du *Monde Diplomatique* (Cf. "L'Afrique n'est plus l'eldorado des entreprises françaises", février 2006 et le commentaire de cet article dans *Billets d'Afrique* n° 134 de mars 2006). Après le génocide au Rwanda, après le procès Elf, après le massacre de 2005 en Côte d'Ivoire, la France est devenue vertueuse... jusqu'au prochain scandale ou au prochain crime.

De la même manière, on ne compte plus le nombre de fois où la dette des pays du Sud a été annulée, les journalistes reprenant sans trop creuser les communiqués officiels. Et pourtant, elle continue d'augmenter !

Le dernier ouvrage de François-Xavier Verschave traite des manipulations médiatiques. *Nérophobie*

L'exemple particulièrement éclairant du génocide des Tutsi au Rwanda

Alors que le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 résultait d'une planification mise en place de longue date, alors qu'il fut mis en œuvre de manière extrêmement hiérarchisée et bureaucratique, il fut presque tout le temps présenté à la télévision comme une guerre tribale et ethnique irrationnelle. Des journalistes ont, par la suite, témoigné des pressions exercées par l'Elysée pour que le génocide soit masqué et que le soutien de la France aux génocidaires soit passé sous silence. Les autorités françaises ont en effet soutenu financièrement, diplomatiquement et militairement les génocidaires, avant, pendant et après le génocide.

Si des journaux considérés comme secondaires (*L'Humanité*, *La Croix*) ont fait un travail d'information véritable, on est loin de pouvoir en dire autant des autres. *Libération* a produit des articles de valeurs très inégales, avant de dériver carrément vers le révisionnisme sous la plume de Stephen Smith. *Le Figaro* a également juxtaposé reportages pertinents et désinformation grossière issue des services secrets (ex : le thème du double génocide).

Mais le principal canal de désinformation fut le journal *Le Monde*, qui disposait pourtant d'un envoyé spécial sur place. Ce dernier, comme la direction du journal, n'a eu de cesse de tirer un rideau de fumée sur le rôle joué par la France, comme sur la réalité du génocide lui-même. Jean-Marie Colombani, Jean Isnard et *Le Monde SA* ont été déboutés de toutes leurs poursuites contre Jean-Paul Gouteux, auteur de *Un génocide secret d'État*. Il montrait que ces messieurs avaient joué le rôle d'"honorables correspondants" des services secrets en relayant complaisamment leur propagande pendant le génocide (lire aussi du même auteur *Le Monde un contre pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*, L'Esprit frappeur, 1999).

3.3 La société civile mobilisée pour un renouveau des relations franco-africaines

■ L'opinion française bascule-t-elle ?

Jusqu'à une date récente, la prise de conscience des méfaits du néocolonialisme était assez peu développée en France où les mouvements anticoloniaux des années 50 ont cédé la place à une longue période d'indifférence, à peine perturbée par l'intervention de mouvements comme le Cedetim ou les écrits de certains écrivains et intellectuels (ex : Mongo Béti, René Dumont), malheureusement sans impact significatif sur l'opinion.

Celui qui dénonçait la politique de la France en Afrique avait il y a quelques années l'impression de prêcher dans un désert. Le niveau d'information sur ces sujets était en effet très bas et dans la presse comme dans le discours des hommes politiques et même de certaines ONG, les visions fatalistes et compatissantes de l'Afrique prenaient largement le pas sur les grilles d'analyse politique des rapports Nord Sud.

Pourtant, grâce à l'action de militants, d'artistes et autres leaders d'opinion, du fait aussi des dérives de la politique de la France en Afrique (Côte d'Ivoire, Togo au moment des élections, à propos de l'implication française dans le génocide au Rwanda) ce regard est en train de changer.

Depuis sa création en 1984, Survie occupe une place à part sur ce terrain qu'elle a été amenée à investir après avoir fait le constat que la misère au Sud (premier domaine

d'action visé par Survie) relevait surtout de facteurs politiques contrôlés par le Nord.

Le rôle de la France est apparu dans toute son horreur au moment du génocide au Rwanda, convaincant de nombreux citoyens à se mobiliser dans la dénonciation de cette "Françafrique" néocoloniale décrite par François-Xavier Verschave.

L'association effectue un travail important de sensibilisation (publications, conférences, débats, projections, etc.), de plaidoyer (auprès des ONG, des décideurs politiques, des journalistes) et de relais des mobilisations des mouvements africains de résistance au colonialisme et de défense des droits de l'Homme.

En février 2003, les associations Survie et Agir Ici organisaient l'"Autre Sommet pour l'Afrique" à Paris, en marge du sommet des chefs d'Etat franco-Africains, rassemblant 3 000 manifestants contre le soutien de la France aux dictateurs africains. Quelques mois plus tard Survie lançait une campagne de long terme intitulée "Les dictateurs amis de la France ?!" (voir encadré page 32).

En 2006, un collectif d'ONG françaises a lancé la campagne "2007 : Etat d'urgence planétaire, votons pour une France solidaire", intégrant une fiche de revendications sur les relations franco-africains à soumettre aux candidats aux élections présidentielles et législatives.

Les principaux obstacles rencontrés

- L'ignorance, voire le mépris d'une grande partie de l'opinion française à l'égard de l'Afrique, dus à la persistance d'imaginaires coloniaux qui favorisent une vision condescendante et raciste des Africains.
- Un traitement médiatique souvent caricatural, misérabiliste et "humanitaire" (Sida, guerres, famines) qui occulte les sujets politiques sensibles.
- Le désintérêt de la classe politique française pour ce continent, quasi absent des débats parlementaires et des programmes électoraux.
- L'obstination d'une partie (minoritaire) de la classe politique à protéger un système auquel beaucoup ont collaboré et pour lequel personne ne veut payer seul ses erreurs (ex : omerta politique sur le rôle de la France dans le génocide au Rwanda et dans l'affaire Elf).
- Le cloisonnement des luttes dans des cadres nationaux, en Afrique comme en France, où les diasporas se mobilisent essentiellement sur des combats qui concernent leur pays d'origine.

**J'ai HONTE de la politique
de la FRANCE en Afrique**

www.soutlentogo.org

<<< Les Mobilisations en Afrique >>>

La montée en puissance des mouvements africains issus de la société civile semble aujourd'hui un phénomène inexorable. L'"appel d'air démocratique" issu des conférences nationales des années 90, l'essor de la presse libre dans certains pays, la naissance du mouvement altermondialiste, ont été autant de facteurs favorables.

La structuration de plateformes ou collectifs nationaux d'associations, d'ONG, de syndicats, est un des phénomènes les plus remarquables. **Au Mali**, la Coalition des Alternatives Dette et Développement (CAD Mali) créée à l'occasion du Jubilé 2000 pour l'abolition de la dette, regroupe des dizaines d'organisations. Elle organise depuis 2001 un contre-G8 des Pauvres délocalisé chaque année dans une région isolée du Mali. La question des relations franco-africaines fait partie de ses préoccupations premières, comme l'a démontré l'organisation à Bamako du sommet alternatif France-Afrique de décembre 2005.



Au Tchad le Comité de suivi de l'Appel à la paix et à la réconciliation regroupe des organisations qui militent depuis 2002 pour obtenir des conditions favorables à la pacification et à la démocratisation de leur pays. Le comité suit de près l'évolution des relations diplomatiques et militaires entre la France et le Tchad et participe à des actions de plaidoyer menées auprès des autorités françaises.

Au Burkina Faso, des ouvrières en grève ont réussi à obtenir gain de cause face à **Yves Rocher** tandis qu'**au Mali** le syndicat Cocidirail, qui plaide pour la restitution et le développement intégré du rail malien harcèle la filiale du groupe Bouygues qui a racheté le chemin de fer Bamako-Dakar.

Au Togo, une coalition de mouvements de la société civile s'est organisée en avril 2005 pour observer les conditions de déroulement du scrutin présidentiel et pouvoir dénoncer la fraude. Leurs appels et le résultat de leurs travaux ont été largement diffusés par leurs partenaires associatifs, en Afrique et en France. Ce n'est qu'à cause du soutien du Président français au candidat frauduleusement élu du clan Gnassingbé que cette mobilisation exceptionnelle n'a pu aboutir.

Le terrain syndical est lui aussi en pleine expansion et laisse peu de répit aux multinationales françaises qui pillent allègrement les ressources naturelles et humaines du continent. **Au Niger**, une filiale de la **Cogema-Areva**, symbole du lobby nucléaire français, a été mise en cause par des organisations nigériennes et françaises dénonçant les risques sanitaires et environnementaux causés par l'exploitation de l'uranium.

En Côte d'Ivoire, l'omniprésence des investisseurs français dans tous les secteurs économiques, les soupçons de financement de la rébellion par des groupes hexagonaux ont attisé le sentiment anti-français d'une partie importante de la société ivoirienne, dans un climat marqué par l'interventionnisme militaire de la France dans le pays (opération Licorne).



■ Connexions militantes France-Afrique

A Abidjan, la colère contre l'ancienne puissance coloniale, instrumentalisée par le parti au pouvoir, a pris le dessus sur le débat politique ou citoyen et les populations françaises ont été visées en novembre 2004. Quelques mois plus tard le sentiment anti-français se propageait au Togo après l'élection de Faure Gnassingbé. En 2006, le débat sur le "rôle positif de la colonisation" puis sur l'immigration choisie n'ont fait qu'exacerber le ressentiment anti-français auprès d'une partie importante de l'opinion africaine. C'est pour éviter ce type de dérives qu'il paraît indispensable de créer des réseaux d'information et de solidarité entre le continent africain et la France.

L'organisation du sommet alternatif France-Afrique de Bamako, en novembre 2005, fruit d'une collabora-

tion efficace entre des organisations françaises et africaines, qui ont su, malgré la distance, communiquer, échanger et trouver des financements, est un bon exemple de synergie militante entre les deux continents.

Les partenaires de la société civile sont à présent capables de lancer des campagnes d'opinion à l'échelle intercontinentale, comme la campagne "Publiez ce que vous payez !" (voir p.27), qui mobilise plus de 200 ONG regroupées dans des plateformes nationales (dont une dizaine en Afrique). Sur le thème de l'impunité, l'exemple des mobilisations des sociétés civiles pour la mise en place d'une Cour Pénale Internationale est également à retenir.

Lors de la mascarade électorale d'avril 2005 au Togo, la mobilisation

conjointe de plusieurs organisations africaines et françaises a permis de rassembler des témoignages directs de ce qui se déroulait sur place et de publier un rapport rédigé collectivement en un temps record.

Quelques semaines plus tard Survie a diffusé une lettre ouverte sur la situation au Tchad signée par plusieurs dizaines d'organisations européennes et africaines et a poursuivi un impor-

tant travail de mobilisation tout au long de la crise politique et militaire du printemps 2006.

A Paris, une plate-forme de résistance à la Françafrique regroupant des représentants d'organisations de la diaspora africaine tente de se mettre en place.



(Manifestation à Bamako lors du Sommet Afrique-France 2005)

Les artistes se mobilisent

La plume de l'Antillais Aimé Césaire, du Camerounais Mongo Béti, la voix de Franklin Moukaka, de Féla Kuti ont été autant d'armes au service de l'émancipation de l'Afrique. Après les décennies perdues des années 70/80 qui ont fait taire tant d'utopistes, la mobilisation des artistes reprend aujourd'hui tout son sens grâce au rap, au reggae mais aussi à la littérature et au théâtre.

L'essor du reggae et du rap a favorisé l'éclosion d'une nouvelle génération de chanteurs engagés. Le plus connu est Tiken Jah Fakoly dont l'album "*Françafrique*" (au titre inspiré par les écrits de François-Xavier Verschave) a été récompensé par une victoire de la musique en 2003. Ancien leader du Positive Black Soul, le rappeur Didier Awadi a sorti son album solo "*Parole d'honneur*" en 2003, puis l'album "*Un autre monde est possible*" en 2005. Au Mali le groupe Tata Pound est devenu en quelques années l'icône de la jeunesse du pays. Son message radical (à l'image de son dernier album "*La Révolution*") a d'ailleurs valu au groupe quelques conflits avec des dignitaires maliens.

On retrouve ces artistes dans la première compilation de soutien à Survie *Africa wants to be free !* sortie en février 2005, ainsi que dans le deuxième volume de ce projet, "*Décolonisons*" (sortie en février 2007).

LIBERTÉ POUR L'AFRIQUE

Le temps des ténécolonies n'a que trop duré :
musiciens africains et français s'unissent pour
dénoncer la dictature et le pillage du continent

80 minutes de rap, reggae, dub, par le
meilleur de la scène africaine et française

Infos événements:

www.africawantstobefree.com



Tiken Jah Fakoly (Côte d'Ivoire)

Didier Awadi (Sénégal)

Tryo (France)

Mei Tei Shô (France)

Pee Froiss (Sénégal)

Dub Incorporation (France)

Tata Pound (Mali)

La Razzia (France)

Kwai (France) et les Ruffans (Mali)

Smockey (Burkina Faso)

Kaly Live Dub (France)

Apkass (France Congo)

Niominka'Bi (France Sénégal)

Djama (France, Comores)

Sous-Lieutenant Aswad (France)

Fréquences Éphémères (France)

En novembre 2003 était publié aux Editions Vents d'Ailleurs le recueil *Dernières Nouvelles de la Françafrique*, un **projet littéraire** rassemblant 13 auteurs africains réunis par un même désir : exprimer les relations souvent complexes et douteuses qu'entretiennent la France et les pays africains. Au Salon du livre de Paris de 2006, plusieurs écrivains ayant participé à ce projet (dont Jean-Luc Raharimanana et Sayouba Traoré) présentaient un nouvel ouvrage collectif intitulé *Dernières Nouvelles du Colonialisme* (Editions Vents d'Ailleurs), la réponse des écrivains au débat sur le rôle "positif" de la colonisation.

La Françafrique brûle aussi les planches. "*Elf la pompe Afrique*" est une **pièce de théâtre** créée, mise en scène et jouée par Nicolas Lambert, un comédien militant qui, après avoir assisté au procès Elf, a eu l'idée un peu folle de mettre en scène les audiences pour aider le spectateur à entrer au cœur de l'affaire. Jouant tour à tour tous les protagonistes, le comédien dévoile en 2 heures l e s facettes politiques, géostratégiques et

mafieuses du procès, dévoilant les ramifications d'une affaire d'Etat tentaculaire. Succès inattendu, le spectacle a été joué un peu partout en France, souvent associé à des débats d'information. Une tournée en Afrique est prévue en mars 2007.



3.4 Discriminations à l'encontre des migrants et descendants de migrants d'Afrique

Des citoyens pas ordinaires

"Avoir des Espagnols, des Polonais, des Portugais pose moins de problèmes que d'avoir des musulmans ou des noirs".

Jacques Chirac, lors d'un meeting (*Dictionnaire de la lepénisation des esprits* de Pierre Tevanian et Sylvie Tissot, L'esprit frappeur, 2002)

Si la politique de la France en Afrique s'est toujours faite au mépris des populations africaines, il subsiste aussi dans notre pays une véritable culture de discrimination à l'encontre tant des migrants africains que des citoyens français ayant des origines africaines.

Ainsi, l'expression "issus de l'immigration" est non seulement usitée pour désigner les étrangers qui ont effectivement migré en France, mais aussi des citoyens français n'ayant jamais migré. La société française dans sa globalité, ne semble toujours pas disposée à considérer une partie de ses citoyens seulement pour ce qu'ils sont (des Français), mais pour ce que leurs aïeux furent (des Africains, voire des sujets de l'Empire colonial français).

Cette situation illustre la force des préjugés liés à la couleur de la peau, dont sont aussi victimes les Antillais, pourtant français de longue date.

Cette distinction lexicale entre citoyens français constitue une discrimination. C'est aussi une atteinte à

l'identité des individus ainsi qu'une négation des lois et de l'Histoire de France.

Cette discrimination sur les origines et la couleur a amené une partie des populations concernées à se regrouper au sein de collectifs afin de faire entendre leurs revendications : le Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN), le Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais, les "Indigènes de la République".

Diabolisation des "nouveaux barbares"

Le malaise provoqué par cette discrimination (dans les paroles mais aussi au logement, à l'emploi, etc.) a alimenté le mouvement de révolte d'une partie de la jeunesse française qui a secoué plus de 250 villes fin 2005.

"L'état d'urgence" alors proclamé par le gouvernement pour ramener le calme ne constitue-t-il pas un aveu (conscient ou non) sur la nature coloniale des "réponses" que le pouvoir politique entend donner aux revendications d'égalité alors exprimées ? Rappelons que la dernière fois que fut instauré l'état d'urgence, c'était en 1955 en Algérie au début de la guerre d'indépendance.

Dans ces conditions, les tardives et soudaines déclarations politiques de prise de conscience de ces inégalités de traitement et les simulacres de solutions évoquées à partir de la 1000ème voiture brûlée, suffiront-

elles à éclipser "*le bruit et l'odeur*", les termes de "*sauvageons*", de "*racaille*", la promesse de "*nettoyer au Karsher*", l'incrimination et la diabolisation de l'islam ou de la polygamie, la mise en valeur du "rôle positif de la colonisation", ainsi que l'ensemble des offensives politiques et médiatiques, des injustices sociales et juridiques, des amalgames et des racismes ordinaires ?

Immigration choisie contre pauvreté infligée

Quant au traitement réservé aux actuels migrants africains, il n'est, lui non plus, pas sans lien avec l'héritage colonial. Il y a toujours deux poids deux mesures entre les droits de l'Homme et le droit des étrangers en France. Les récentes déclarations gouvernementales relatives à la volonté de "*passer d'une immigration subie à une immigration choisie*" et la réforme sur le "Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile" (CESEDA) qui l'accompagne, perpétue la posture "utilitariste" du gouvernement français à l'égard des populations étrangères (voir encadré page 56).

D'autre part, la focalisation sur l'immigration (depuis la diffusion des images chocs de candidats à l'immigration s'empalant sur les barbelés de Ceuta et Melilla, aux frontières de l'Europe), présentée comme un danger et une menace, en masque surtout les causes principales, à savoir l'appauvrissement des populations africaines, dans lequel la France (entre autres) porte une lourde responsabilité.

Cet appauvrissement des populations tient essentiellement au fait de la domination qui s'exerce, politiquement et économiquement, sur leurs pays. Il est dû au pillage des matières premières, aux obstacles à la libre concurrence (par les subventions accordées aux agricultures des pays du Nord), à l'organisation inégale du commerce international (incarquée par l'Organisation Mondiale du Commerce), à la privatisation à tout va des économies du Sud, au délabrement des services publics (santé, éducation...), à la perpétuation de dictatures.

La contrainte migratoire est un symptôme du désordre mondial. Se contenter de lutter contre les effets, en faisant la guerre aux immigrés, au lieu de s'attaquer aux causes en réformant les facteurs structurels des relations Nord-Sud, constitue un risque de voir se perpétuer ce phénomène et se multiplier les atteintes aux droits de l'Homme.



Les mots de la discrimination

"Les discriminations à l'œuvre dans l'accès au logement social [...] résultent d'abord d'un système qui fonctionne sur la base d'une sélection et d'une répartition informelles et opaques des populations "désirables" et des populations "indésirables", le caractère "étranger" étant bien évidemment un des critères de désirabilité".

Sylvie Tissot : *"(Dé)loger les étrangers", Plein Droit n° 68, avril 2006 Gisti.*

"Nos constatations rejoignent celles de nos prédécesseurs : la discrimination vis-à-vis des maghrébins ou des noirs, [...], qu'ils soient français ou non, est dans le domaine de l'emploi, largement et impunément pratiquée. [...] et cela quelque soit le niveau d'études ou de qualification du candidat."

Roger Fauroux, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement ; Rapport 2005.

"C'est un constat qui n'est pas nouveau : la couleur de peau des plaignants est une donnée récurrente dans les bavures policières examinées par la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), présidée par Pierre Truche [...] ancien président de la Cour de cassation {qui se declare} frappé par la couleur de peau et la fréquence statistique de personnes étrangères et ou ayant des noms à consonance étrangère parmi les victimes de violences policières [...]". Jacky Durand, *Libération*, 18 avril 2005.



Uni(e)s contre l'immigration jetable !

Pétition contre le projet de loi CESEDA, signée par plus de 300 organisations françaises

Extraits :

[...] *Le projet s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents dans le monde. Ne sera l'étranger perçu pour l'économie aux autres, ni sonnelle, ni leur ne leur confère des droits, au régularisations siment impossible crée une nouvelle catégorie de travailleurs*



Expulsion par charter

La durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. De plus, la suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour, pour les étrangers présents depuis au moins dix ans en France, les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Le projet sélectionnera également beaucoup plus l'entrée des étudiants étrangers.

[...] *En stigmatisant les étrangers, le gouvernement tente de nous opposer les uns aux autres et il brade les libertés fondamentales.*

[...] *Nous appelons donc à nous mobiliser contre la réforme CESEDA qui, si elle était adoptée, ferait des étrangers en France, réguliers ou irréguliers, une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.*

Remarque : cette loi a été adoptée par le Parlement français le 24 juillet 2006.

Aux tirailleurs vivants, la Patrie enfin reconnaissante

Ce n'est qu'en septembre 2006, soit 61 ans après la fin de la 2ème Guerre mondiale, que l'Etat français accepte enfin de revaloriser les pensions des anciens combattants africains qui ont contribué à sa libération.

La mesure (non rétroactive) de revalorisation décidée par le gouvernement français sera appliquée à partir du 1er janvier 2007 à quelque 80 000 anciens combattants de l'armée française, originaires de 23 pays, essentiellement d'Afrique noire et du Maghreb.

Les 53 000 engagés volontaires (ayant fait parfois un service de plus de 15 ans dans l'armée française...) ne sont quant à eux pas concernés par cette revalorisation qui, au final, est loin de sanctionner la "fin" des "différences [...] entre les combattants de ces pays [des ex-colonies françaises] et les nationaux français", annoncée par le ministre délégué aux Anciens combattants.

3.5 Une Histoire officielle à décoloniser

La dissimulation et le déni des mécanismes néocoloniaux s'appuient largement sur une occultation, voire une réhabilitation, de la période coloniale et des pseudo indépendances.

La France est encore aujourd'hui parsemée de noms de rues, de places

ou de bibliothèques publiques rendant hommage à des colonialistes célèbres.

On constate aussi des tentatives répétées d'orienter l'enseignement du fait colonial français, aggravant ainsi une situation déjà alarmante.

■ Les manuels scolaires : un enseignement sélectif

Les manuels scolaires présentent encore le colonialisme sous une forme fortement euphémisée, et très loin de l'état des connaissances actuelles, issues de la recherche universitaire (encore faiblement développée), journalistique, ou des témoignages d'origines diverses.

La colonisation occupe une place ridicule dans les programmes scolaires ; sa violence et son racisme intrinsèques sont minorés ; ses effets démographiques et le nombre de victimes passés sous silence ; les sociétés pré-coloniales ignorées, et l'on s'obstine à mettre en balance des

aspects "négatifs" avec "le progrès médical, l'instruction, les routes, les voies ferrées" prétendument apportés aux colonisés, perpétuant ainsi le mythe de "l'œuvre civilisatrice".

Qu'importe si les vaccins et hôpitaux furent arrachés très tardivement et en nombre restreint, si la scolarisation n'était que normative et réservée à une élite, ou que les infrastructures n'étaient conçues qu'au bénéfice de la métropole et au détriment des populations.

Le traitement de la décolonisation est encore plus affligeant. Les programmes officiels opposent la déco-

lisation de l'Algérie et celle de l'Afrique noire. Pour la première, la chronologie commence dans les années 50, occultant les raisons de la révolte armée du peuple algérien. La violence coloniale et celle du FLN sont renvoyées dos à dos. Les spécificités criminelles de la "guerre moderne" menée par la France ne sont pas analysées, et le bilan des victimes reste à faire.

Concernant l'Afrique subsaharienne, les instructions officielles perpétuent un véritable négationnisme, en affirmant que la décolonisation s'est faite "progressivement et sans conflit san-

glant", occultant les terribles massacres commis par l'armée française à Madagascar (89 000 morts reconnus par l'armée) ou au Cameroun (entre 100 000 et 400 000 victimes). Reprenant la thèse officielle d'une décolonisation préparée par la France et accomplie après les années 60, il n'est bien sûr pas question de l'élimination de tous les partisans d'une indépendance véritable, et du maintien jusqu'à nos jours des mécanismes de dominations que nous avons rappelé dans cette brochure. Mais il semble qu'aux yeux de certains, cela ne soit pas encore suffisant.

■ La loi du 23 février ou la légitimation de la colonisation

Le 23 février 2005 était adoptée une loi qui n'avait suscité d'autre critique de la part des parlementaires de gauche que de ne pas aller assez loin en faveur des harkis et des rapatriés français d'Algérie. Cette loi prévoyait notamment, en son article 4 :

"les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit."

Contrairement à ce qu'ont prétendu certains politiques, relayés par certains journalistes, il ne s'agissait nullement d'un problème d'"inadvertance" (*Le Monde*, 11 décembre 2005). L'adoption de la loi faisait suite à plusieurs rapports, à plusieurs discussions de commissions, et constituait l'aboutissement d'un long travail

de lobbying de la part de certaines associations de rapatriés et de réseaux politiques nostalgiques de l'Algérie française et de l'OAS (Organisation Armée Secrète de défense de l'Algérie française), complaisamment écoutés et relayés par des politiques de droite comme de gauche.

L'article 4 a fini par être abrogé sur demande du Président de la République, après une campagne d'opinion initiée par des universitaires et des enseignants, finalement rejointe par l'ensemble de la gauche après un retard inexcusable, et en dépit de l'opposition des parlementaires de droite, qui confirmeront leur vote.

Le problème n'est pas résolu pour autant. La loi stipule toujours que *"la Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la*

France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française.". Elle prévoit toujours la création d'une fondation "pour la mémoire de la guerre d'Algérie" qui menace le travail des historiens. Elle rend hommage sur le même plan aux victimes et aux tuteurs de l'OAS et elle prévoit l'indemnisation de ces derniers qui avaient fui à l'étranger pour échapper à la justice.



D'autres manifestations de cette réhabilitation sont visibles, en particulier dans les régions où certains lobbies de rapatriés orientés très à droite sont influents et bénéficient du soutien ou la complicité passive de l'Etat : pose d'une stèle à la gloire de l'OAS à Marignane, mémoriaux prévus à Marseille ou Montpellier, etc.

Le Mémorial National de l'Outre Mer à Marseille

Jean-Claude Gaudin a annoncé l'ouverture à Marseille d'un Mémorial National de l'Outre-Mer (associant la Mairie et l'Etat), à l'occasion du centenaire de l'exposition coloniale de 1906, et sur son emplacement même. Le projet remonte à l'ère Defferre. Ce n'est donc pas un hasard s'il a été réactivé au moment où se préparait la loi du 23 février. Si le directeur du futur édifice, l'historien Jean-Jacques Jordy, se veut rassurant, la consultation des statuts (quasi clandestine : interdiction de faire des photocopies ou de prendre des notes !) se révèle autrement intéressante.

Le Mémorial a ainsi pour fonction de valoriser la mémoire de *"ceux qui sont partis outre mer pour démarrer une autre vie"* et d'eux seuls. Il a pour fonction *"de donner à voir, à comprendre cette période de l'histoire de France"*, et de France seulement ! La partie permanente de l'exposition exclut ainsi la voix de ceux qui peuvent témoigner de la dimension intrinsèquement criminelle et raciste du colonialisme. Un mémorial vise à rendre hommage aux victimes de crimes publics. De quelles victimes s'agit-il, s'il n'est pas question des colonisés eux-mêmes ?

De plus, le Mémorial affiche des prétentions exorbitantes à l'égard de l'éducation nationale. Il aurait pour fonction rien moins que de *"transmettre des connaissances aux élèves de tous niveaux par l'étude ciblée sur certaines périodes de l'histoire"*, *"former les enseignants à cette période de l'histoire"* et *"contribuer à la réflexion sur les programmes scolaires et inviter les éditeurs à un travail de cohérence entre les programmes et les manuels publiés."* Pourtant, ni l'Université, ni le CNRS, ni les archives d'Outre-mer ne sont associés au projet et la mairie a la mainmise sur la composition du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique.

La France est-elle mûre pour la démocratie en Afrique ?

Les préjugés sur l'incapacité postulée des Africains à accéder à la démocratie sont tenaces, à l'image de la phrase prononcée en 1986 par Jacques Chirac à Abidjan "l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie".

Le conditionnement médiatique mais aussi idéologique (héritier de notre histoire coloniale) est tel que beaucoup de nos concitoyens et même de nos décideurs voient encore la dictature comme une fatalité pour l'Afrique ou, plus pragmatiquement, une garantie de stabilité. Cette "stabilité" rassure les investisseurs et les prédateurs de matières premières et pour les adeptes des visions simplistes et tronquées, elle est censée éviter les conflits dits "ethniques" qui effraient tant l'opinion publique occidentale. Ce dernier argument est particulièrement sournois car on sait que ce sont souvent les dictateurs eux-mêmes qui exacerbent les sentiments identitaires en s'appuyant sur des systèmes claniques (les Kabiyé au Togo, les Zaghawas au Tchad, etc.).

Un autre argument fallacieux régulièrement brandi pour défendre le soutien aux régimes dictatoriaux est celui de l'incapacité postulée des oppositions politiques africaines à proposer une alternative crédible à ces régimes. Mais comment ne pas voir que la division ou la faiblesse des oppositions politiques est la conséquence logique de la répression, de l'exil, et de leur instrumentalisation par le pouvoir.

C'est ainsi que le manque de crédibilité de l'opposition togolaise ou tchadienne a souvent été brandi par la diplomatie française ou certains journalistes pour justifier le maintien du régime Eyadema au Togo ou du clan Déby au Tchad.

Pire, un diplomate français a même demandé un jour à une porte-parole de la société civile tchadienne qui elle voulait lui proposer à la place de Déby. La France se considère-elle plus mûre que les Tchadiens pour choisir à leur place leurs gouvernants ?

Les Français doivent élire leur nouveau président en 2007. La Françafrique disparaîtra-t-elle avec Jacques Chirac ?

C'est l'avis un peu optimiste de certains commentateurs, tant le Président français a longtemps incarné ce système, à travers ses amitiés multiples au sein des réseaux et surtout ses liens privilégiés avec la plupart des dictateurs d'Afrique francophone.

La succession est pourtant déjà ouverte, si bien qu'on a pu dire qu'une partie du premier tour des présidentielles de 2007 avait débuté... en Afrique. Les deux leaders de l'UMP (Dominique de Villepin, Nicolas Sarkozy) ont su s'attirer les sympathies de quelques parrains locaux, en multipliant les déplacements en Afrique dans le cadre de leurs fonctions ministérielles. Un discours de rupture avec la Françafrique a été prononcé à Cotonou (Bénin) par Nicolas Sarkozy en juin 2006. Simple effet d'annonce ?

A gauche, l'héritage des années Mitterrand (qui a été un pilier de la Françafrique) est lourd à porter et malgré la persistance de quelques réseaux résiduels et autres amitiés entretenues par certaines personnalités du PS avec des chefs d'Etat africains, l'heure semble être à la remise en cause ou à l'indifférence totale. Une remise en cause "molle", le manque d'envergure de la réforme de la coopération sous Jospin ayant déjà montré le peu d'intérêt accordé par une partie de la gauche à l'Afrique. C'est finalement le débat (particulièrement cynique) sur l'immigration qui a contraint certains leaders politiques à s'intéresser à l'Afrique.

D'autres voix plus radicales se font cependant entendre, de l'extrême gauche au centre droit. Seront-elles en mesure de susciter les réformes tant attendues ?

Les citoyens français ont un rôle important à jouer afin de provoquer un sursaut chez les décideurs politiques, et ainsi contribuer à une remise en cause de la Françafrique. Les élections législatives et présidentielle de 2007 sont l'occasion à saisir afin d'insérer dans le débat politique la question des relations franco-africaines.

Les dictateurs amis de la France?

"L'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie"

Jacques CHIRAC
(à Abidjan, en 1987)

C'est vrai ...tant que la France soutiendra ses dictateurs, en fournissant armes et mercenaires, en cautionnant élections truquées, détournement de l'aide, pillage des ressources, répression des opposants...
au mépris des peuples africains !

Halte à la Françafrique néocoloniale !

Campagne "les dictateurs amis de la France?", pétition, calendrier des événements, sur www.survie-france.org

Reproduction autorisée (2006) uniquement sur les supports matériels constitués par le site de France 100%



Bibliographie

- AGBOHOU Nicolas, *Le Franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*, Solidarité mondiale, 2000
- AGGOUN Lounis et RIVOIRE Jean-Baptiste, *Françalgérie. Crimes et mensonges d'Etats*, La Découverte, 2005
- BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, *De l'indigène à l'immigré*, Gallimard, 1998
- BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, *La fracture coloniale : La société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, 2005
- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, BOËTSCH Gilles et DEROO Eric, *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, La Découverte, 2004
- BENOT Yves, *La Révolution française et la fin des colonies, 1789-1794*, La Découverte, 1987
- BENOT Yves, *Massacres coloniaux. 1944-1950 : la IVème République et la mise au pas des colonies françaises*, La Découverte, 1994
- BETI Mongo, *Main basse sur le Cameroun*, Editions des Peuples noirs, 1984, *La France contre l'Afrique : retour au Cameroun*, La Découverte, 1993
- BRUNSCHWIG Henri, *Le Partage de l'Afrique noire*, Flammarion, 1999
- CESAIRE Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Présence africaine, 1955
- DAVIS Mike, *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales (1870-1900). Aux origines du sous-développement* La Découverte, 2003
Dernières nouvelles du colonialisme, ouvrage collectif, Vents d'ailleurs, 2006
- EINAUDI Jean-Luc, STORA Benjamin et BALIBAR Etienne, LE COUR GRANDMAISON Olivier (dir.), *Le 17 octobre 1961, un crime d'Etat à Paris*, La Dispute, 2001
- FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, Maspero, 1961
- FERRO Marc, *Le livre noir du colonialisme*, Robert Laffont, 2003
- MEDARD Jean-François, *Etats d'Afrique noire*, Karthala, 1991
- GIDE André, *Voyage au Congo*, Gallimard, 1927
- KERCHOUCHE Dalila, *Mon père ce harki. L'histoire d'un Harki : pour en finir avec les oublis de la mémoire collective*, Seuil 2003 - *Le code noir*, L'Esprit frappeur, 1998
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'Etat colonial*, La Découverte, 2005
- LIAUZU Claude et Josette *Quand on chantait les colonies : Colonisation et culture populaire de 1830 à nos jours*, Syllepse, 2002
- LIAUZU Claude et MANCERON Gilles, *La colonisation, la loi et l'histoire*, Syllepse, 2006
- LINDQVIST Sven, *Exterminez tous ces brutes*, Le Serpent à Plumes, 1998
- LONDRES Albert, *Terre d'ébène*, Albin Michel, 1929
- MANCERON Gilles, *Marianne et les colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, La Découverte, 2003
- MILLET Damien, *L'Afrique sans dette*, CADTM-Syllepse, 2005
- MOREL Jacques, *Calendrier des crimes de la France outre-mer*, L'Esprit frappeur, 2001
- OLIVIER Guillaume, *L'Aide publique au développement, un outil à réinventer*, ECLM, 2004
- RAJFUS Maurice, *Dictionnaire du vocabulaire policier*, L'Esprit frappeur, 2003
- RENOU Xavier, *La privatisation de la violence. Mercenaires et Sociétés militaires privées au service du marché*, Agone, 2006
- RUSCIO Alain, *Le credo de l'homme blanc. Regards coloniaux français XIXème -XXème siècles*, Complexe, 2002
- SURET-CANAL Jean, *Afrique noire, l'ère coloniale, 1900-1945*, La Dispute, 1982
- TOUSSAINT Eric, ZACHARIE Arnaud, *Afrique : abolir la dette pour libérer le développement*, Syllepse, 2001
- VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1999

- VERSCHAVE François-Xavier, *Noir silence*, les Arènes, 2001
- VERSCHAVE François-Xavier, *L'envers de la dette, criminalité politique et économique au Congo-Brazzaville et en Angola*, Dossier noir n° 16, Agone, 2001
- VERSCHAVE François-Xavier, *De la Françafrique à la Mafrafrique*, Tribord, 2004
- VERSCHAVE François-Xavier, Tobner Odile, Diop Boubacar Boris, *Négraphobie*, Les Arènes, 2005
- VIDAL-NAQUET Pierre, *Les crimes de l'Armée française*, Algérie 1954-1962, La Découverte, 2001
- WESSELING Henri, *Le Partage de l'Afrique, 1880-1914*, Gallimard, 2002

SITES INTERNET :

- Ligue des droits de l'Homme. Section de Toulon - www.ldh-toulon.net
- Association pour la Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine www.achac.com
- Les Indigènes de la République - www.indigenes-republique.org
- Groupe d'intervention et de soutien des immigrés - www.gisti.org
- Cimade - Servie œcuménique d'entraide - www.cimade.org
- Centre de recherche et d'information pour le développement - www.crid.asso.fr
- Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde - www.cadtm.org
- Coalition des Alternatives africaines - Dette et développement - Mali www.cadmali.org
- Publiez ce que vous payez ! - www.publishwhatyoupay.org
- Survie www.survie-france.org
- Survie-Média (documents audio et vidéo de Survie) - www.survie-media.info
- Billets d'Afrique et d'ailleurs (Bulletin d'info de Survie) - www.billetsdafrique.info

FILMOGRAPHIE :

- BOUCHAREB Rachid, *Indigènes*, France, 128 min 2006
- BOS Josette-Alice, *Une Commission d'Enquête Citoyenne sur le Rwanda, pour quoi faire ?*, France, 26 min, 2005
- CALVI Fabrizio et MEURICE Jean-Michel, *Elf : Les chasses au trésor et Elf : Une Afrique sous influence*, France, 136 min, 2000
- DE HEUSCH Luc, *Rwanda. Une République devenue folle*, 1894-1994, Belgique, 73 min, 1996
- GLUCKSMANN Raphaël, HAZAN David et MEZERETTE Pierre, *Tuez les tous ! Histoire d'un génocide "sans importance"* ; France, 97 min, 2004
- KEST et Survie 69, *La Françafrique*, France, 15 min, 2002
- LEGOFF Arnaud et SCHO Bernard, *Elf, la pompe Afrique* (lecture d'un procès de et par Nicolas Lambert), France, 130 min, 2006
- RISCH Thomas, Bob Denard, *Profession mercenaire*, France, 52 min, 2005
- SEMBENE Ousmane, *Camp de Thiaroye*, Sénégal, 148 min, 1988
- TENO Jean Marie, *Afrique je te plumerai*, Cameroun, 88 min, 1992, *Chef !*, Cameroun, 61 min, 1999 et *Le malentendu colonial*, Cameroun, 78 min, 2004
- VAUTIER René, *Afrique 50*, 20 min, 1950, *Avoir 20 ans dans les Aurès*, 100 min, 1972

DISCOGRAPHIE :

- Compilation *Africa wants to be free!* (Survie) 2005
- Compilation *Décolonisons !* (Survie) 2007
- DIDIER AWADI, *Un autre monde est possible*, (Sankara/Codex), 2005
- TATA POUND, *La révolution* (Mali k7) 2006
- TIKEN JAH FAKOLY, *Françafrique* (Barclay) 2002
- TIKEN JAH FAKOLY, *Coup de Gueule* (Barclay) 2004

XIII^{ème} siècle

- Des marchands de Dieppe achètent de l'ivoire sur la côte d'Assinie (Côte d'Ivoire)
- 1664** - Création de la Compagnie française des Indes Orientales
- 1672** - Prime de 13 livres pour chaque " tête de Nègre " importée aux Antilles françaises
- 1673** - Création de la Compagnie du Sénégal pour la traite des esclaves
- 1685** - Publication du *Code noir* par Louis XIV
- 1794** - Abolition de la traite et de l'esclavage par la 1^{ère} République
- 1804** - Indépendance d'Haïti
- 1830** - Prise d'Alger. "Pacification" de l'Algérie
- 1848** - Création des départements français d'Algérie
- 1848** - Abolition de l'esclavage
- 1853-1855** - *Essai sur l'inégalité des races* de Gobineau
- 1857** - Création des bataillons de Tirailleurs sénégalais par Faidherbe
- 1880** - Création du Congo français
- 1885** - Conférence de Berlin
- 1894** - Création du ministère des Colonies
- 1898** - La colonne infernale de Voulet et Chanoine part du Soudan pour le Tchad
- 1898** - Bataille de Fachoda (Tchad) entre Français et Anglais
- Capture de Samory Touré
- 1904** - Création de l'AOF (Afrique Occidentale Française), capitale Dakar
- 1906** - Exposition coloniale à Marseille
- 1910** - Création de l'AEF (Afrique Equatoriale Française), capitale Brazzaville
- 1920** - Mandat de la Société des Nations, donné à la France, sur les colonies allemandes du Togo et du Cameroun
- 1921--1933** - Construction du chemin de fer Congo-Océan
- 1931** - Exposition coloniale de Paris
- 1940** - Août. Ralliement de l'AEF à la France libre
- 1944** - Conférence de Brazzaville
- 1945** - Révoltes et répressions en Algérie (Sétif et Guelma) et au Cameroun (Douala)
- 1946** - Création de l'Union française (IV^{ème} République), qui remplace l'Empire
- 1947** - Répression de l'insurrection de Madagascar (environ 100 000 morts)
- 1954** - **7 mai** - Défaite de Diên-Biên-Phu (Indochine)
- 1954 - 1962** - Guerre d'Algérie
- 1955** - Conférence de Bandung (Indonésie)
- 1956** - La loi-cadre Defferre organise l'autonomie des colonies françaises
- Indépendance de la Tunisie et du Maroc
- 1956 - 1960** - Corps expéditionnaire au Cameroun pour lutter contre la guérilla
- 1958** - Référendum pour l'adhésion à la Communauté française. La Guinée vote Non et accède à l'indépendance
- Assassinat du leader camerounais de l'UPC Ruben Um Nyobé
- 1960** - Assassinat de Félix Moumié chef de l'UPC (Cameroun)
- Quinze pays d'Afrique francophone accèdent à l'indépendance
- 1960 - 1962** - Cameroun, soutien militaire français contre les maquis
- 1961** - Assassinat de Lumumba (ex-Congo belge)
- 17 octobre : Massacre des Algériens par la police parisienne sous les ordres de Maurice Papon, instauration de l'Etat d'urgence
- 1962** - Juillet. Accords d'Evian. Proclamation de l'indépendance de l'Algérie
- 1963** - Assassinat de Sylvanus Olympio (Togo)
- Création de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine)
- 1964** - Expédition de mercenaires au Congo pour vaincre la rébellion de Mulele

- 1964** - Léon Mba est remis au pouvoir au Gabon par des paras français
- 1965** - Enlèvement de Ben Barka (Maroc) à Paris
- 1967** - Création d'Elf
- 1967 - 1970** - Guerre du Biafra. La France soutient la sécession
- 1968** - Renversement de Modibo Keita au Mali
- 1968 - 1972** - Soutien des troupes françaises contre la rébellion au Tchad
- 1970** - Création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)
- 1972** - Décret d'interdiction en France de *Main basse sur le Cameroun* de Mongo Beti
- 1973** - Assassinat de l'opposant tchadien Outel Bono à Paris
- 1974** - Renversement de Hamani Diori au Niger
- 1977** - Aide française à Mobutu pour défendre le Shaba (Zaïre)
- 1978 - 1980** - Opération Tacaoud au Tchad (2000 hommes)
- 1978** - 600 paras français interviennent à Kolwezi (Zaïre) pour évacuer les Européens
- 1979** - Opération Barracuda en Centrafrique, pour déposer Bokassa
- 1983 - 1984** - Opération Manta au Tchad, pour soutenir Hissène Habré (3000 hommes)
- 1986** - Premier Sommet de la francophonie à Versailles
- Opération Epervier au Tchad (toujours en place en 2006)
 - 150 paras et 4 jaguars français envoyés au Togo pour soutenir Eyadema
- 1987** - Assassinat du président Thomas Sankara (Burkina-Faso)
- 1988** - Assassinat de Dulcie September, représentante de l'ANC (Afrique du Sud) en France
- 1989** - Intervention françaises au Gabon pour maîtriser des émeutes
- 1990** - Discours de La Baule de François Mitterrand
- 1990 - 1993** - 600 soldats français au Rwanda en soutien à Habyarimana contre le FPR
- 1991** - Evacuation de ressortissants français au Zaïre
- Renforcement du dispositif français à Djibouti
- 1992 - 1994** - La France participe à l'opération Restore Hope en Somalie
- 1994** - Janvier - Dévaluation de 50 % du Franc CFA
- Avril. 500 paras évacuent les Français du Rwanda. Opération Amaryllis
 - Avril-juillet. Génocide des Tutsi. Un million de morts
 - Juin-août. 2500 soldats français pour l'opération Turquoise (Rwanda)
- 1995** - Bob Denard renverse le Président Djohar aux Comores
- 1996** - Deux opérations en Centrafrique contre les mutineries dans l'armée
- 1997** - Laurent-Désiré Kabila entre à Kinshasa (Zaïre). Mort de Mobutu au Maroc
- Nouvelle intervention en Centrafrique
 - Opération Pélican au Congo-Brazzaville. Evacuation des ressortissants français
 - Coup d'Etat de Sassou Nguesso (Congo-Brazzaville) avec le soutien d'Elf
- 2002** - Opération Licorne en Côte d'Ivoire. A ce jour 4000 soldats
- Procès Elf en France
 - Révolution malgache qui renverse Ratsiraka, soutenu par la France
 - Tentative de coup d'Etat en Côte d'Ivoire. Les rebelles s'emparent du Nord.
- 2003** - Opération Artémis en Ituri (RD-Congo) sous l'égide de l'ONU
- 2004** - Paris abat l'aviation ivoirienne qui a tué 9 soldats français. Fusillade de l'Hotel Ivoire. Manifestations anti-françaises à Abidjan
- 2005** - Vote de la loi du 23 février sur le rôle positif de la colonisation (art. 4)
- Mort de Gnassingbé Eyadema (Togo). Prise du pouvoir par son fils Faure Gnassingbé
- 2006** - Avril. L'intervention des Mirages français sauve le régime de Déby (Tchad)
- Vote de la loi sur l'immigration choisie (CESEDA)

Décolonisons !

Africa wants to be free! : Acte II

Une compilation politico-musicale

Survie a produit en 2004 une compilation de soutien intitulée "Africa wants to be free!", un espace de rencontre où 16 chanteurs et groupes de rap et de reggae, venus de France et d'Afrique, dénonçaient la dictature et le néocolonialisme.

Afin cette fois-ci de mettre en évidence la filiation entre le néocolonialisme et les pratiques d'antan et de dénoncer la persistance d'imaginaires coloniaux au sein de la société française (débat sur le "rôle positif de la colonisation", discriminations envers les Français "issus de l'immigration"), Survie et plusieurs artistes ont décidé de poursuivre l'aventure et de lancer le projet politico-musical "Décolonisons !".

- 1/ "Décolonisons!", morceau collectif
- 2/ Ministère des Affaires Populaires, "Elle est belle la France"
- 3/ Didier Awadi, "Le cri du peuple"
- 4/ Bernard Lavilliers et Tiken Jah Fakoly, "Question de peau"
- 5/ Kwal et Adama Yalomba, "Adama den Ko"
- 6/ Tata Pound, "Yeleva"
- 7/ Kajeem, "Dépendance"
- 8/ Desert Rebel, "70 litres"
- 9/ Meltin et Sofaa, "Au nom du peuple"
- 10/ Komandant SIMI OL, "Où est la justice"
- 11/ Jahwise, "Désamorcer"
- 12/ Casey, "Dans nos histoires"
- 13/ Apkass et Hamé, "La victoire des vaincus"
- 14/ Lassy King Massassy, "Fabara"
- 15/ Papa Poué et Nasree, "Laissez moi rire"
- 16/ Axiom, "Ma lettre au Président"
- 17/ Synaps, "Zone grise"
- 18/ Duval MC, "Mémoire mauvaise"

Sortie en février 2007, disponible sur commande à Survie dès novembre 2006.

Prix : 12 euros



"**Décolonisons !**" est la rencontre d'artistes d'une dizaine de pays qui entendent porter la parole de celles et ceux qui ne l'ont pas, afin de favoriser un dialogue citoyen de part et d'autre de la Méditerranée.

Survie est une association (loi 1901) qui milite :

- en faveur de l'assainissement des relations franco-africaines,
- en faveur de l'accès de tous aux biens publics
- contre la banalisation du génocide.

Elle fonde son action sur la légitimité qui incombe à chaque citoyen d'interpeller ses élus et d'exiger un contrôle réel des choix politiques dans tous les domaines.

Elle fonde son engagement sur la constatation que les problèmes de développement en Afrique sont avant tout d'ordre politique.

Survie mène ainsi des campagnes d'information et de sensibilisation et réalise un travail d'interpellation des responsables politiques français.

A travers sa campagne intitulée "les dictateurs amis de la France ?!" Survie dénonce le soutien de la France aux dictatures africaines (coups d'Etat, élections truquées, fourniture d'armes) dans le but de ramener à la raison démocratique la politique de la France en Afrique, largement monopolisée par l'Elysée.

A travers l'instauration d'une Commission d'enquête citoyenne (CEC) sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, Survie milite pour la vérité et contre l'impunité des crimes de la France en Afrique.

En faisant la promotion des biens publics mondiaux, Survie milite en faveur de l'accès de tous (au Nord comme au Sud) aux biens publics (eau, nourriture, santé, éducation, justice, etc.)

Assistez aux colloques, projections-débats ou contre-sommets organisés par Survie, que vous pouvez retrouver sur www.survie-media.info

Informez-vous en lisant nos publications : livres, brochures pédagogiques, la revue "Billets d'Afrique et d'ailleurs", les "Dossiers noirs de la politique de la France en Afrique" ou en vous abonnant à "Survie Info" notre lettre électronique mensuelle d'information.

Agissez en rejoignant l'un de nos 23 groupes locaux un peu partout en France.

Pour plus d'information : **www.survie-france.org**

Pour nous contacter : **contact@survie-france.org**

Tél : 01 44 61 03 25

Fax : 01 44 61 03 20

En février 2005, les députés français votaient une loi qui, dans son article 4, reconnaissait "le rôle positif de la présence française outremer, notamment en Afrique du Nord", mythifiant ainsi la période coloniale et nourrissant l'orgueil national de certains nostalgiques (notamment de l'Algérie française).

Cette volonté d'instaurer une telle version officielle de l'Histoire de la France montre que, plus de 40 ans après les indépendances, la colonisation (qui a consisté à imposer la domination française, souvent par la violence) n'a toujours pas été officiellement remise en cause. Au contraire, c'est à une véritable tentative de légitimation que nous assistons, nous révélant que les mentalités ont finalement peu évolué.

A regarder de plus près les rapports que la France entretient encore aujourd'hui avec ses anciennes colonies, nous pouvons constater qu'eux non plus n'ont pas beaucoup évolué depuis les prétendues "indépendances".

La France y perpétue une stratégie de domination au nom de la défense de ses propres intérêts : ingérence dans les affaires africaines (soutien à des dictatures et à l'organisation d'élections truquées) ; maintien des Etats africains dans la dépendance via l'Aide publique au développement (et à la dette) ; pillage des richesses du continent.

La filiation entre la politique de la France en Afrique depuis 1960 et la colonisation qui l'a précédée est une évidence. La première prend incontestablement ses racines dans la seconde.

C'est ce que veut montrer cette brochure en mettant en parallèle les principaux aspects et ressorts du colonialisme français et les pratiques néocoloniales de la France et de ses entreprises en Afrique, jusqu'aujourd'hui.

Cette brochure retrace ainsi plus de 3 siècles de conquêtes, d'exploitation et d'idéologie coloniales, et près de 50 ans de pseudo-indépendance des ex-colonies françaises d'Afrique.

Survie, qui milite depuis maintenant une quinzaine d'années pour une réforme de la politique de la France en Afrique, entend ainsi informer et interpeller les Français sur ce que les gouvernements français continuent (comme à l'époque coloniale) de faire en Afrique en leur nom.



210, rue Saint Martin 75003 Paris

Tél : 01 44 61 03 25

Fax : 01 44 61 03 20

www.survie-france.org

contact@survie-france.org